CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2021 PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 25 juin 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 1^{er} juillet 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19h44).

<u>Présents</u>: Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme ERFAN (arrivée après le vote de la délibération n°2), Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ (arrivée avant le vote de la délibération n°11), Mme KECHELAL, M. LORIC, M. MONTEIRO (arrivé avant le vote de la délibération n°1), M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

<u>Absents représentés</u>: Mme DIAWARA représentée par Mme BENSARSA REDA, M. DOUTEAU représentée par Mme BEGHE, J. ERFAN représentée par S. BENETEAU (jusqu'au vote de la délibération n°2), Mme HURIEZ représentée par Mme FALGUIERES (jusqu'au vote de la délibération n°11), M. MONTEIRO représenté par Mme COSTA (jusqu'au vote de la délibération n°1), Mme ROGUE représentée par M. VILLEMEUR.

Absents non représentés : M. GODRON.

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2021 est approuvé à la MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE :
 S. KECHELAL)

Intervention de Monsieur Costes: Je vous remercie d'avoir pris en compte mes observations factuelles sur deux paragraphes mais le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021 ne retrace pas l'intégralité de nos échanges, ni les tensions qui ont prévalu lors de ce conseil municipal. Nous souhaitons, Madame le Maire, vous faire part de notre préoccupation sur le fonctionnement de cette assemblée délibérative. Je souhaite que nous puissions en discuter et que vous sachiez nous écouter en toute sérénité. Le déroulement du précédent conseil municipal démontre ce qui semble être à nos yeux un dysfonctionnement du droit d'expression de votre opposition. Je m'en explique brièvement. En effet, les termes de nos échanges sont complètement déséquilibrés et la voix de l'opposition est réduite au minimum, à l'image de la mini page dont nous disposons dans le magazine municipal, par l'absence de présence sur le site web de la ville, en contradiction avec ce qui est prévu dans le règlement intérieur, et surtout par le temps et les modalités de prise de paroles dans cette assemblée, le conseil municipal. En effet, en dehors de l'ordre du jour, sur lequel nous ne sommes pas consultés, nous n'avons comme seule liberté pour nous exprimer sur des sujets généraux relatifs à notre ville que celle de vous poser des questions, en vous les adressant 48h à l'avance, sans le droit de réponse sur vos propres réponses. Nous n'avons pas le droit de réponses sur vos longues introductions de politique générale sur la ville au cours desquelles vous vous permettez parfois de nous remettre en cause. Quant aux délibérations, nous pouvons vous faire part de notre position mais le débat se termine toujours par vos commentaires sur nos observations. Un exemple me semble illustrer ce dysfonctionnement lors du dernier conseil municipal, vous avez ouvert un débat sur l'urbanisme à Juvisy, en nous donnant la parole mais sans nous en avoir averti, alors que votre majorité l'était visiblement comme en témoigne la longue intervention politique préparé par Monsieur Reda. Ce soit disant débat n'était qu'un piège, une manœuvre tactique, c'est ce que nous avons ressenti. Or il nous semble que ce débat est nécessaire, chacun doit pouvoir exposer sa vision du devenir de Juvisy dans les prochaines années. Ce débat nous le souhaitons vivement et souhaitons que vous n'en restiez pas à ce simulacre. De plus, il mériterait d'être ouvert plus largement à l'ensemble des Juvisiens et des Juvisiennes. Sur tous ces points, nous aimerions pouvoir en discuter avec vous Madame le Maire en dehors de cette assemblée pour tenter de trouver des solutions partagées qui permettent in fine de mieux respecter le droit d'expression de votre opposition. La démocratie passe par là, un pouvoir démocratique s'honore par le respect de son opposition. Mieux

le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois a compter de sa notification et/ou

publication

nous écouter, c'est mieux entendre les Juvisiennes et les Juvisiens qui ne vous avaient pas accordé leur suffrage. Votre majorité est fragile comme en témoigne les résultats des municipales et votre récent échec électoral. Mais surtout l'abstention est massive. Ce phénomène doit tous nous interpeller, majorité ou opposition. Il nous faut trouver des solutions, bien au-delà de des simples réunions d'information à sens unique. Des solutions pour que les citoyens s'intéressent à nouveau à la chose publique. La première étape, c'est le droit d'expression d'une opposition constructive. Madame le Maire, je vous remercie de m'avoir laissé la parole et nous sommes à votre disposition pour en parler sereinement.

Intervention de Madame Laurence Gauthier: Je comptais aussi vous demander la parole Madame le Maire pour faire un bilan de cette première année de mandature et nous arrivons au premier juillet et que l'installation du conseil municipal s'est faite en juillet. Je vais répéter certaines choses que Monsieur Costes vient de dire. Je pense que cela est parce que nous avons fait les mêmes constats sur la situation. Je tenais à vous dire que nous sommes assez mécontents de la façon dont les conseils se passent à Juvisy. En effet, votre fonction Madame le Maire devrait être d'assurer un climat propice au débat. Or, votre raideur parfois, parfois votre manque de respect à l'égard de certains d'entre nous crées des tensions et ne permet pas d'établir un climat propice aux débats. Je vais aussi reprendre l'exemple du conseil municipal du 6 mai 2021, le thème que vous avez lancé sur l'urbanisme ne correspondait absolument pas à l'ordre du jour. Il n'avait pas été annoncé au cours de la séance préparatoire de la commission à laquelle moi-même je participais. De cette commission, ressortait le fait qu'il s'agissait simplement de présenter un projet de délibération sur une demande formelle de modification du PLU adressée à l'EPT 12. Il ne s'agissait pas de revoir toutes les règles d'urbanisme sur la ville de Juvisy. Or, vous lancez de façon impromptue le débat sur le fond, en nous sommant de nous limiter à 3 questions et pas plus, infantilisant ainsi vos interlocuteurs, donc nous-même, et imposant un cadre totalement inapproprié à un débat de cet ampleur et qui nécessiterait une réflexion large et démocratique. On n'est pas dans un jeu de télé-réalité, on n'est pas dans « Qui Veut Gagner Des Millions », on est dans un véritable conseil municipal et ceci a abouti à mon grand regret à une parodie de démocratie, vous-même nous reprochant de ne pas produire un projet de PLU abouti dans les minutes qui suivirent. Ce n'est ni sérieux, ni respectueux et cela dévoie l'outil du conseil municipal qui est censé être un outil pour donner la parole à l'ensemble des habitants de Juvisy par la voie de leurs représentants. Après cela, on peut s'étonner de la désaffection que l'on constate dans les différents scrutins récents de la part des citoyens, ça c'est le premier point. Deuxième point, je suis assez étonnée que lorsqu'un vote a lieu dans l'enceinte de cette assemblée délibérative, vous vous permettez de commenter les votes après qu'ils ont eu lieu et alors que le débat est clos. Et souvent vous le faites sous forme de règlement de compte politicien alors que les élus de l'opposition, nous-même, nous ne pouvons pas répondre puisque vous menez la séance et enchainez sur la délibération suivante. C'est peu respectueux et c'est dommage pour la qualité de l'ambiance qui devrait régner ici. Est-ce que je dois vous rappeler Madame le Maire que votre rôle est d'assurer la conduite du conseil en toute impartialité, en organisant la possibilité de discuter des affaires locales qui regardent tous les Juvisiens et non les seuls qui ont voté pour votre majorité et sans régler des comptes qui n'ont rien avoir avec ce qui se passe dans l'enceinte de cette assemblée. Enfin, troisième et dernier point, nous constatons que vous déroger souvent à votre devoir d'impartialité à l'égard des conseillers municipaux d'opposition qui ne sont pas tous traités de la même façon. Madame le Maire vous semblez oublier que vous devez le respect à tous les élus dès lors qu'ils sont dans leur rôle d'interpellation de l'équipe en place sur tel ou tel dossier, dès lors qu'ils remplissent leurs fonctions. Vous ne pouvez pas les interrompre systématiquement, vous ne pouvez pas choisir à qui vous donner la parole, selon votre caprice, votre bon vouloir. Vous ne pouvez réduire certains au silence où vous livrez à des insinuations ou à des attaques personnelles. Nous regrettons véritablement ce type de dérapage qui existe depuis un an. Nous trouvons que l'ambiance de ces conseils depuis un an s'en ressent. Nous voulions redire ici que nous désapprouvons avec force cette façon de mener les conseils municipaux. Nous refusons de cautionner des propos et des comportements déplacés et irrespectueux à l'égard de certains conseillers municipaux et nous espérons que dorénavant ces séances seront conduites avec davantage d'équité, de rigueur et de sérénité. Je vous remercie Madame le Maire.

Intervention de Madame le Maire: Je vous remercie pour toutes ces remarques. Je vous recevrai à la rentrée après avoir réfléchi à tout ce que vous venez de me dire, toutefois, je dois quand même vous dire que le respect doit être réciproque Madame Gauthier. Si l'attitude de certains conseillers municipaux à l'extérieur était digne et respectueux de la majorité municipale et du travail et de l'engagement des élus de la majorité municipale, sans doute que j'aurai des sorties un peu moins passionnées. Donc le respect qui vous est dû est plein et entier et le respect qui nous est dû est plein et entier aussi. J'en resterai là. Sur la bienséance, sur la courtoisie et sur le fait de conduire des débats sereins et bien je vous invite aussi à faire le même travail que moi je vais faire cet été c'est-à-dire à faire un travail d'introspection et à vous interroger sur la manière et sur les questions qui sont posés au sein du conseil municipal et à la manière dont certains conseillers municipaux d'opposition s'adressent à certains

adjoints et à certains élus de la majorité municipale. J'en resterai là. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour et bien évidemment je réponds favorablement à la sollicitation de Monsieur Costes, je vous recevrai à la rentrée.

Intervention de Madame Kechelal: Je réitère ma demande, nous sommes plus sous couvre-feu, je pense qu'il est désormais nécessaire que nous disposions des enregistrements audio qui constituent des documents administratifs archivés et je souhaiterai par ailleurs que nos débats soient retransmis. Je pense que la démocratie a un coût et ce coût doit être engagé pour qu'elle soit entretenue et qu'on garde le lien avec les Juvisiennes et les Juvisiens qui nous ont envoyés un signal plus qu'éloquent au dernier scrutin qui s'est déroulé carrément sans électeurs, sans électrices. Vous m'aviez interpellé Madame le Maire, c'est page 28, vous m'aviez dit que vous pensiez que j'étais en capacité d'avoir des échanges privilégiés avec une majorité de la ville d'Athis-Mons concernant les effectifs de la rentrée. C'est bien ça? Et que je devais attendre, alors c'est le deuxième paragraphe: « on va attendre que vous soyez maire en 2026 ». Moi je pense que ce n'est pas nécessaire d'être dans l'exécutif ou la majorité pour servir sa ville. Je vous donne la réponse qui n'est pas passé par une majorité, ni par des agents, ni par la mairie d'Athis-Mons, c'est 165 enfants. Par ailleurs, il y avait aussi beaucoup de distorsions sur les propos que j'avais porté où sur tout ce qui était porté à mon endroit donc je garde la même de réserve et je voterai contre ce procès-verbal qui pour moi est très éloigné de ce que devrait être un procès-verbal qui rapporterait les échanges qui se passent au sein de cette assemblée.

b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 30 mars au 1er juin 2021)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
31/03/2021	Marché 19 10 025 - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sis rue Vercingétorix à Juvisy-sur-Orge – Avenant n°1	/	04/05/2021	Marches publics	Le Maire
31/03/2021	Avenant au contrat de maintenance Arpège CONCERTO OPUS avec la société ARPEGE-Interface API particuliers côté agents (DGFIP/CAF)	450 € HT	15/04/2021	DGS	Le Maire
31/03/2021	Avenant au contrat de maintenance Arpège CONCERTO OPUS avec la société ARPEGE-module de pointage Borne EK1000	40 € HT	15/04/2021	DGS	Le Maire
06/04/2021	Cession de gré à gré d'un véhicule communal - Renault Master immatriculé 932-EQN-91	4500 € TTC	15/04/2021	DPVDU	Le Maire
08/04/2021	Contrôle des équipements sportifs dans les stades et gymnase	1942,8 € TTC	27/04/2021	DPVDU	Le Maire
08/04/2021	Mission de coordination SSI pour le futur groupe scolaire. Signature du contrat avec CAMES Thierry	2880 € TTC	27/04/2021	DPVDU	Le Maire
12/04/2021	Contrat de maintenance et d'assistance pour le matériel informatique sous-système Apple	3290 € HT	21/04/2021	Cabinet du Maire	Le Maire
19/04/2021	Indemnisation d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle	500 €	21/04/2021	Juridique	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°1 – Marché n°20 10 042 : Acquisition de matériels et produits d'entretien	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marches publics	Le Maire

21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°2 – Marché n°20 10 043 : Acquisition de matériels et produits d'entretien spécifiques à la restauration collective	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marches publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°3 – Marché n°20 10 044 : Acquisition de fournitures jetables	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marches publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°20 10 042-045 : Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la ville et de produits de soin et d'hygiène pour la petite enfance. Lot n°4 – Marché n°20 10 045 : Acquisition de produits de soin et d'hygiène spécifique à la petite enfance	Bons de commande sans minimum et maximum	04/05/2021	Marches publics	Le Maire
21/04/2021	Marché n°21 10 006 : Maintenance et entretien des équipements de jeux de la commune de Juvisy-sur-Orge	Bons de commande sans montant minimum et montant maximum de 40 000 HT €	06/05/2021	Marches publics	Le Maire
22/04/2021	Désignation de Maître Sandra KAYEM pour assurer la défense des intérêts d'agents de Police Municipale de Juvisy-sur-Orge devant le Tribunal Judiciaire d'Evry dans le cadre de la protection fonctionnelle	600 € HT	07/05/2021	DRH	Le Maire
27/04/2021	Avenant au contrat de service Espaces Citoyens Premium, Espace Famille OPUS Interface API particuliers côté usagers (DGFIP/CAF) inclus - avec la société ARPEGE	/	04/05/2021	DGS	Le Maire
29/04/2021	Avenant n°2 au marché n°19 10 014 : Appel d'offres ouvert - Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Juvisy-sur-Orge	/	20/05/2021	Marches publics	Le Maire
03/05/2021	Convention passée avec l'Ecole et Espace d'Art Contemporaine Camille Lambert, la commune de Juvisy-sur- Orge et l'artiste Karine Bouleau pour le projet création artistique « Cultivons l'art! » destiné à l'ensemble des classes de l'école maternelle La Fontaine	1 560 € HT	20/05/2021	Education Jeunesse	Le Maire
05/05/2021	Contrat de service avec la Société SYNALCOM pour la maintenance d'un Terminal de Paiement Electronique et abonnement monétique IP	253 € HT	12/05/2021	Police Municipale	Le Maire
05/06/2021	Convention de formation professionnelle - La question des soins et des médicaments en établissement d'accueil du jeune enfant	195 € net de taxe	11/05/2021	DRH	Le Maire
2021-57	Décision portant modification de la régie de recettes horodateurs	/	11/06/2021	Finances	Le Maire
2021-58	Décision Maintenance des chaudières Société SUD DEPANNAGE	1259, 47 € HT	15/06/2021	DPVU	Le Maire

21/05/2021	Marché 21 10 004 - maintenance des installations de climatisations, CTA, pompes a chaleur, groupe froid, VMC, dans l'ensemble des bâtiments communaux de la ville de Juvisy-sur-Orge	29618,28 € HT	27/05/2021	Marches publics	Le Maire
11/05/2021	Marché 21 10 005 - déconstruction et désamiantage d'un centre de loisirs a Juvisy-sur-Orge	115 000 € HT	08/06/2021	Marches publics	Le Maire
12/05/2021	Assistance Maitrise d'ouvrage pour l'audit de l'organisation de la production et de la distribution des repas de la restauration scolaire	21 789 € HT	20/05/2021	Education Jeunesse	Le Maire
29/05/2021	Contrat de maintenance des portes et portails automatiques des bâtiments communaux	1 377 € HT	08/06/2021	DPVDU	Le Maire
18/05/2021	Convention de partenariat entre la commune de Juvisy-sur- Orge et la Maison de Banlieue et de l'Architecture	600 € TTC	27/05/2021	Culture	Le Maire
31/05/2021	Convention de formation professionnelle - Journée Pédagogique de la Petite Enfance	755 € (net de TVA)	08/06/2021	DRH	Le Maire
31/05/2021	Adhésion au service d'Aides financières d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales pour la déclaration des données relatives aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	/	08/06/2021	Petite enfance	Le Maire

Intervention de Monsieur Costes: J'ai une demande d'information, une observation plutôt, sur la question des travaux de démolition relative à la construction du nouveau groupe scolaire pour faire part que les riverains de ce nouveau groupe scolaire souhaiteraient une information écrite sur le déroulement des travaux qui vont bientôt commencer sur l'ensemble du déroulement des travaux. Et que les riverains les plus proches aimeraient que la ville puisse imposer où en tous les cas demander aux prestataires un référé préventif, c'est-à-dire un état des lieux contradictoire.

Intervention de Madame le Maire : Oui, Monsieur Costes, c'est prévu et vous recevrez cette semaine l'information et il y aura effectivement un état des lieux avec un huissier, de mémoire.

Intervention de Madame Kechelal: Je souhaiterais savoir s'il était possible de disposer en supplément de ces décisions prises, de ce tableau-là, les autorisations de construction, même si elles intègrent le PLU et qu'elles sont tout à fait règlementaires, on souhaiterait avoir une évolution des autorisations de construction ou de cession de biens de la ville.

Intervention de Madame le Maire : Vous parlez toujours du groupe scolaire ?

Intervention de Madame Kechelal : Non, je parle en général. De l'intégralité des signatures d'autorisation de construction que vous apposez entre deux conseils municipaux.

 $\textbf{Intervention de Madame le Maire}: Vous \ pouvez \ effectivement les consulter \ au \ service \ urbanisme \ sans \ problème.$

Intervention de Madame Kechelal : Donc, ce n'est pas possible d'avoir une ligne ou deux pour rappeler ça. Ça peut être utile. C'est des décisions extrêmement importantes étant donné notre situation.

Intervention de Madame le Maire : À vrai dire, il ne me semble pas qu'administrativement parlant nous devrions porter ces décisions.

Intervention de Madame Kechelal: J'ai bien compris que ce n'était pas une obligation, je vous en fais la demande. Je ne pense pas que ce soit quelque chose qui va prendre plusieurs lignes mais je pense que c'est un indicateur extrêmement important qui doit être suivi actuellement de façon extrêmement rapprochée. Après si vous pensez

que c'est plus utile que chacun d'entre nous aille embêter le service urbanisme une semaine avant chaque conseil, je ne pense pas que ce soit vraiment l'objectif.

Intervention de Madame le Maire : C'est la procédure Madame Kechelal. Moi, je ne peux pas déroger à un cadre règlementaire qui est imposé au conseil municipal.

Intervention de Madame Kechelal: Ce n'est pas interdit de nous communiquer l'information.

Intervention de Madame le Maire : Ce n'est pas interdit, vous pouvez m'écrire et je peux vous la donner, vous pouvez aussi aller la chercher comme tous les citoyens vont la chercher au service urbanisme.

Intervention de Madame Kechelal : Je vous formule une demande conformément à notre règlement intérieur de pouvoir disposer de cette information à chaque conseil municipal. Je vous en remercie.

Intervention de Madame le Maire : Je vous demande de m'écrire. Merci.

Intervention de Madame Kechelal: Je le ferai même si le règlement intérieur ne l'exige pas.

Intervention de Madame le Maire : Aucun problème. Merci.

Intervention de Madame le Maire : Je vais donc vous donnez quelques informations, comme je le fais à chaque conseil municipal. Je voulais aussi revenir sur cette première année de mandat qui, vous le savez, a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. Je dois vous dire que les agents ont travaillé dans des conditions qui n'étaient pas satisfaisantes. Certains étaient en télétravail et d'autres devaient travailler dans un contexte sanitaire compliqué, je pense à nos agents des services techniques et policiers municipaux pour qui l'année a été particulièrement difficile. Je pense évidemment à tous nos commerces et nos associations, pour certains d'entre eux, les impacts sont très importants et nous aurons des conséquences notamment pour nos commerces cet automne, certains d'entre eux sont menacés, je ne peux pas vous dire ici de manière exhaustive la liste précise de commerces qui pourraient potentiellement fermer. J'ai toutefois de mauvais échos d'un certain nombre de commerçants. Je voulais aussi vous dire, c'était également un début de mandat assez frustrant pour nous, élus, puisque nous avons, à plusieurs reprises, souhaité organiser des temps de rencontre avec les habitants que nous n'avons pas pu faire et que nous n'avons pas pu organiser. Evidemment, nous nous rattraperons à la rentrée, notamment par l'organisation des comités de quartiers, mais pas seulement : avec l'ensemble des concertations qui nous attendent, notamment celles qui concerneront les modifications du plan local d'urbanisme. Je souhaite vous dire aussi que l'année a été difficile et que les conséquences humaines de cette crise sanitaire ont été importantes pour la ville de Juvisy, qui compte malheureusement beaucoup de décès parmi la population. J'imagine que, comme moi, certains d'entre vous ont été aussi affectés personnellement. Je voulais aussi consacrer ce conseil municipal à des remerciements : je remercie tout d'abord le personnel communal pour leur abnégation et leur engagement pendant cette année, qui encore une fois qui a été particulièrement difficile et je pense notamment aux personnels qui travaillent dans nos crèches et dans nos écoles qui ont dû s'adapter à des protocoles sanitaires qui arrivaient la veille pour le lendemain ou le matin pour l'après-midi. Ce sont des conditions de travail difficiles. Nous avons essayé, avec Michel Perrimond et d'autres, humblement, de renforcer les équipes mais cela reste, comme vous le savez, limité. Je voulais aussi profiter de ce conseil municipal pour remercier l'ensemble des directrices et des enseignants qui ont travaillé, et eux aussi ont eu à composer avec une année scolaire particulièrement aride. Remercier l'ensemble des associations, qui en tout cas pour Juvisy, ont été patientes, clémentes et bienveillantes à l'égard de la ville et notamment lorsque nous n'avions malheureusement pas de réponse à leur apporter. J'ai aussi un remerciement à apporter à nos policiers municipaux et à l'ensemble des forces de sécurité parce qu'en plus du contexte sanitaire, nous avons eu à déplorer un certain nombre de faits malheureux en matière de sécurité. Je pense notamment aux rixes et aux échanges sportifs entre jeunes qui donnent lieu à des bagarres généralisées. Je voulais aussi remercier les professionnels de santé et finir par remercier l'ensemble des conseillers municipaux notamment tous ceux qui ont une délégation parce que prendre ce mandat dans ce contexte sanitaire, c'était particulièrement difficile, et je voudrai les remercier chaleureusement pour leur engagement, leur patience et leur sérieux. Vous savez que depuis la crise sanitaire, et je l'ai dit à plusieurs reprises, nous avons candidaté pour obtenir un centre de vaccination à Juvisy. Après moult rebondissements, nous avons fini par obtenir l'ouverture d'un centre de vaccination éphémère à Juvisy. Celui-ci a ouvert les 19 et 26 juin dernier à l'hôpital de Juvisy et il ouvrira encore le 24 et le 31 juillet 2021. Ce centre de vaccination éphémère est important pour nous et aujourd'hui je crois qu'on compte précisément 650 personnes qui se sont faites vacciner entre le 19 et le 26 juin, ce qui est considérable dans ce centre vaccination. Dans ce centre, il n'y a que trois lignes de vaccination - c'est très peu - et les chiffres sont importants, ce qui montre combien il était important que nous ouvrions un centre de vaccination à Juvisy. Je vous informe que ce centre de vaccination vaccine les premières et deuxièmes doses, de manière indifférente, qu'effectivement les gens sont invités à réserver ce créneau sur doctolib mais qu'ils peuvent aussi se présenter et qu'ils sont vaccinés. L'idée c'était d'essayer d'apporter la proximité puisqu'à l'occasion des manifestations, j'ai malheureusement pu constater qu'un certain nombre de familles n'arrivait toujours pas à trouver des créneaux de vaccination et l'ouverture de ce centre éphémère répondra en partie aux besoins. Je crois et je crains que cela ne suffise pas. Je voulais remercier l'engagement du docteur Charpentier, de la CPTS et de l'ARS sans qui nous n'aurions pas pu ouvrir ce centre de vaccination. Et je tenais à avoir un remerciement tout particulier à Madame Janocka, directrice du CCAS, et Madame Darbonne, notre directrice générale des services, qui ont travaillé d'arrache pieds pour qu'on puisse ouvrir ce centre de vaccination parce que derrière l'intention il y a un travail considérable de la part des services qui doit être fourni. Je voudrais aussi remercier Monsieur Mathieu, qui n'est pas présent, d'avoir fait le nécessaire avec l'ensemble des agents du service technique pour monter ce centre de vaccination. Remercier aussi M. Lussiez et l'ensemble du personnel de l'hôpital qui s'est coupé en quatre pour ouvrir ce centre dans de bonnes conditions et remercier le personnel communal qui s'est engagé. Vous savez c'était des weekends tout à fait particuliers, soyez sûr que moi je ne souhaitais pas que ce centre de vaccination s'ouvre à ces dates-là. Ce n'est pas du tout cynique, c'est tout à fait vrai, je souhaitais qu'il ouvre avant. Nous n'avons pas eu le choix de la date et ils sont venus s'ajouter à des organisations difficiles qui étaient celui des scrutins comme vous le savez. Je vais finir par remercier aussi les professionnels de santé, notamment des maisons de santé de Juvisy, qui ont vacciné à l'occasion de ces deux weekends et qui vaccineront les prochains weekends. Je voudrais aussi avoir un mot rapide sur le déconfinement. Vous dire qu'à l'occasion de cette fin d'année scolaire, nous avons fait l'ensemble des conseils d'école et nous avons pu constater que l'ensemble des projets pédagogiques, en tout cas tous ceux qui ont pu être faits, sont réalisés. En complémentarité avec les enseignants, nous avons trouvé des solutions, soit à travers des vidéos, soit à travers des mini-visites, pour offrir aux enfants la possibilité de pouvoir visiter les écoles qu'ils intégreront l'année prochaine. Vous dire aussi que les activités culturelles ont repris, notamment en bord de seine, et que les premiers concerts ont lieu. Et que je vous invite vivement à vous abonner, à aller au spectacle des bords de seine parce que c'est comme ça qu'on soutiendra la culture qui a souffert de ne pas pouvoir travailler pendant toute l'année. Vous dire aussi - et je vois ici des présidents des associations - que les activités associatives et sportives ont pu reprendre et que cet été il y aura un certain nombre d'activités qui seront proposées pour les enfants. Je me félicite et je remercie Michel Perrimond pour le travail qu'il a accompli avec le service des ressources humaines pour que nous puissions recruter des jeunes cet été, et monter des chantiers citoyens. Je remercie évidemment l'ensemble des agents et des associations qui pourront organiser avec nous les vacances apprenantes et les stages multisports, les cinémas de plein air et tout ce qui aura lieu cet été. Cet été aussi est un peu particulier, la ville de Juvisy sera en travaux. Des travaux qui sont importants notamment dans la rue Monttessuy. Des travaux qui sont menés par le SEDIF qui effectivement bousculent et génèrent de la circulation, ce sont quand même des travaux importants et je crois qu'on peut se féliciter qu'ils soient menés. Je remercie Virginie Falguières de suivre ça précautionneusement, c'est des travaux qu'elle n'avait pas souhaité qu'on fasse l'été dernier puisque vous savez qu'il y avait les travaux de la gare routière mais ce sont des travaux importants. Donc pour partie, vous savez qu'il y en a dans le quartier seine et vous avez vu l'impact sur la circulation, il y en aura aussi sur le plateau, dans la rue Petit, et puis cet automne au fur et à mesure dans plusieurs rues du plateau. Et vous précisez que les travaux que vous avez vu dans la rue de Draveil, ce ne sont pas des travaux du SEDIF mais ce sont des travaux que nous avions porté dans l'appel à projet « centre-ville vivant », si vous vous souvenez, cela répond tout simplement au financement de la Métropole. Vous dire que nous avons eu des épisodes météorologiques importants, quelques arbres qui sont tombés, mais qu'on peut se féliciter d'avoir ce bassin de rétention à Blazy Rousseau qui nous a largement sauvé la mise comme tu le dis. Et puis, je ne sais pas si vous êtes au courant, nous avons inauguré une nouvelle stèle, la stèle du Général de Gaulle dans le bassin du miroir et je remercie l'ensemble des associations des anciens combattants du département de l'Essonne qui sont venus inaugurer cette stèle avec nous pour l'occasion. Evidemment, je ne peux pas conclure cette introduction sans parler des élections. L'organisation de ce double scrutin n'était pas aisée. Bien que je ne sois pas très démocrate, j'ai quand même tenu à inviter les responsables de chaque groupe pour leurs présenter l'organisation arrêtée pour le déroulement de ces deux scrutins. Cette organisation a été aussi compliquée par la crise sanitaire, et je tiens sincèrement à remercier, là encore, les agents, les élus, et tous les assesseurs. Et vous dire qu'au second tour cette organisation a été malheureusement un peu bousculée et un peu entachée par, je dirais comme ça, quelques provocations de la part d'une déléguée de liste, d'un candidat à la Région. Je vous avoue que nous n'avons pas très bien compris, d'autant que nous n'avions aucun assesseur du côté de la Région et je remercie Madame Gauthier et Monsieur Plas qui ont accepté de nommer quelques assesseurs pour que les bureaux de vote puissent ouvrir pour le scrutin régional. Evidemment, je voudrais saluer de manière républicaine Jean-Jacques Rousseau et Marion Beillard qui ont été élus au département. Je ne doute pas qu'ils porteront la voix de Juvisy quand nous en aurons besoin, je félicite évidemment François Durovray pour son élection aujourd'hui, vous le savez, à la tête du département. Je félicite aussi la nouvelle majorité départementale et je vous annonce que j'ai un

rendez-vous prévu très prochainement avec le président du département pour travailler sur les dossiers qui concernent Juvisy. Et puis je voudrais aussi féliciter nos élus régionaux : Jean-Marie Vilain et Robin Reda. Je sais que le conseil régional s'installe demain toutefois je voudrais aussi rendre hommage à Valérie Pécresse pour cette victoire. Je souhaite vous annoncer également que le département du Val-de-Marne a basculé et qu'une nouvelle majorité municipale s'est installée, que je félicite. Pourquoi je parle du département du 94, ce n'est évidemment pas anecdotique pour nous, puisque vous savez que nous sommes dans un EPT qui est partagé entre des villes de l'Essonne et des villes du 94. Nous avons, nous, la chance de travailler d'abord avec le département du 94. J'espère de tout cœur - j'ai eu une discussion avec le président de l'EPT à ce propos - que l'EPT trouvera les modalités de travail qui conviennent pour que l'on puisse travailler correctement au sein de cet établissement public territorial avec lequel il n'est pas toujours facile de collaborer. Avant de répondre aux questions de Monsieur Villemeur, je voudrais que vous m'accordiez quelques minutes à la fin du conseil municipal parce que j'ai une annonce à vous faire.

Intervention de Monsieur Villemeur: Merci Madame le Maire. Oui, nous avons deux questions sur les élections. Mais avant, je voudrais m'associer aux remerciements vis-à-vis du personnel communal, pour leur mobilisation exemplaire et pour l'organisation et la tenue des bureaux de votes lors des deux tours. Première question Madame le Maire sur la pratique illégale que nous avons pu constater dans les bureaux de vote lors du deuxième tour des élections départementales et régionales. Il a été constaté avec les premiers électeurs qu'aux tables de contrôle, les secrétaires des bureaux de vote, employées municipaux, cochaient les cahiers d'émargement, en fait les cahiers de contrôle identique aux cahiers d'émargement signalant ainsi la qualité de votants des électeurs. Cette pratique a été dénoncée et portée au procès-verbal de tous les bureaux de vote des élections départementales. Cette pratique a été justifiée, dans un premier temps, nous découvrons alors qu'elle existait au premier tour. Puis le bureau central a demandé au bureau de vote de mettre fin à cette pratique illégale. Nous rappelons qu'il ne doit exister par bureau de vote qu'un seul cahier d'émargement avec la qualité de votants des électeurs et qu'il doit être ensuite envoyé à la préfecture. Madame le Maire, nous aimerions connaître vos réponses aux questions suivantes : depuis quand cette pratique était-elle en vigueur ? Quelles utilisations ont été faites de ces cahiers ? Que sont devenus les cahiers d'émargement contenant ces indications ? Si ces cahiers d'émargement existent toujours, nous demandons leur destruction immédiate.

Intervention de Madame le Maire : Je vous avoue que j'étais très surprise par cette question. D'abord, je voulais vous dire que cette pratique-là, effectivement, elle a été mise en place et elle a été demandée par l'administration pour une raison, qui est bête et méchante, qui était simplement parce qu'on avait un double scrutin. Effectivement, elle a eu lieu au premier tour. De manière tout à fait naïve parce que l'idée était de vérifier l'adéquation entre les personnes qui émargeaient et les personnes qui rentraient dans le bureau de vote parce qu'il ne nous vous aura pas échappé qu'il y avait un double scrutin. Lorsque j'ai appris que Mme Beillard était en train de porter des remarques sur notre procès-verbal, je vous avoue, j'ai mis un peu de temps à comprendre. Je ne voyais pas où était le problème, d'autant que Monsieur Bénéteau, ici présent, et Monsieur Charlet, qui avaient pris un congé pour l'occasion, avaient été, eux, consultés comme l'ensemble des candidats qui le souhaitent les listes d'émargement en préfecture. Donc, je vous avoue je n'avais pas tout à fait compris. Ce qui s'est passé, de manière très claire, c'est que les secrétaires ont tout simplement essayé d'annoter le nombre de personnes qui passait pour être sûrs que le nombre de personnes qui émargeait correspondait bien aux personnes qui s'étaient présentées. C'est aussi simple que ça. Lorsque Madame Beillard s'est présentée, avec Madame Darbonne, nous avons signalé, nous aussi, à la préfecture qu'il y avait cette pratique et effectivement nous l'avons cessé, puisque la préfecture nous a dit que c'était illégal. Il n'y avait pas d'enjeu majeur. Je ne sais pas ce que vous suspectez ? Mais peu importe. Je vous précise que le scrutin a été validé par la préfecture et que si vous le souhaitez évidemment un recours peut être porté. On peut rejouer les élections. Il n'y a aucun problème, on peut le refaire comme ça. Et je voudrais quand même vous préciser Monsieur Villemeur, le fait que vous doutiez de notre intégrité et de notre probité, pourquoi pas, mais en l'occurrence vous savez qu'à la table de contrôle il n'y a aucun élu. Je me suis donc permise de saisir Madame la Directrice Générale des Services afin qu'elle puisse expliquer à ses chefs de services que vous, élus de l'opposition, vous doutiez de la probité des agents municipaux. Je vous avoue j'ai été assez choquée. De notre côté, les choses sont claires. La pratique a été arrêtée, ce pourquoi j'ai fait le tour de l'ensemble des bureaux de vote, avec la Directrice Générale des Services, pour demander aux agents qui étaient présents de cesser de faire cela et puis de porter le fait que nous avions eu les services de la préfecture au téléphone. Soyez-sûrs que ces cahiers sont évidemment détruits, comme toujours. Et je rappelle que l'ensemble des électeurs peut consulter les listes électorales et qu'il n'était pas question de cela.

Intervention de Monsieur Villemeur : Merci Madame le Maire. Nous n'avons aucun doute sur la probité des agents municipaux, il ne faut pas essayer de dévier le problème.

Intervention de Madame le Maire : Excusez-moi, Monsieur Villemeur, il n'y a pas de problème, compte tenu du fait que le scrutin a été complètement validé par la préfecture et vous savez que s'il y a, ne serait-ce qu'un doute, la préfecture ne valide pas le scrutin. Alors il n'y a pas de problème. Encore une fois, vous êtes libre de porter un recours et les élections seront rejouées. C'est aussi simple. C'est tout ce que je peux vous demander.

Intervention de Monsieur Villemeur: Non. Notre seul souci, Madame le Maire, était de mettre un terme à cette pratique illégale qui visiblement existe depuis plusieurs années. Alors ma deuxième question, est sur une pratique, surprenante, mise en œuvre dans les bureaux de vote au deuxième tour des élections départementales. Alors que le dépouillement était terminé, le bureau central a demandé au président des bureaux de vote, d'une part, de détruire les bulletins de vote des électeurs, d'autre part, d'obtenir l'accord du bureau central avant de proclamer les résultats. Dans un certain nombre de bureaux de vote, les bulletins utilisés par les électeurs ont effectivement été jetés à la poubelle ce qui empêche le recomptage par la préfecture. Madame le Maire, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce qui nous semble être de nouvelles consignes.

Intervention de Madame le Maire: Il y a quelque chose, Monsieur Villemeur, qui s'appelle le code électoral et la destruction est une obligation légale et l'article R.68 précise de manière très claire que « les pièces fournies à l'appui des réclamations et des décisions prises par le bureau, ainsi que les feuilles de pointage sont jointes au procès-verbal. / Les bulletins autres que ceux qui, en application de la législation en vigueur - c'est à dire les blancs et les nuls -, doivent être annexés au procès-verbal, sont détruits en présence des électeurs ». La préfecture a rappelé, à l'ensemble des villes, par un mail du 23 juin, que les bulletins de vote exprimés sont détruits après signature du procès-verbal publiquement et que les bulletins de vote non utilisés sont à détruire après le scrutin. Concernant l'appel au bureau centralisateur, il s'agit de s'assurer de la cohérence des chiffres apportés sur le procès-verbal qui évite des erreurs de calcul et qui sécurise la rédaction du procès-verbal. Ainsi, vous avez toute latitude et toute liberté pour appeler la préfecture pour vous assurer qu'effectivement nous avons fait notre travail correctement. Les élus sont chargés d'organiser les élections mais les agents administratifs veillent scrupuleusement au bon déroulement des opérations et jusqu'à aujourd'hui, leur savoir et la manière dont ils ont conduit chacune de ces élections n'a jamais été remise en question.

Intervention de Monsieur Villemeur: Merci Madame le Maire pour ces explications sur la deuxième question.

Intervention de Madame le Maire: Je vous en prie. Et puis, Madame Gauthier vous voyez que c'est difficile de garder son calme lorsque l'on essaye de sous-entendre quelque chose qui est difficile à accepter. Pas de ma part, puisque j'accepte tout. Mais Madame la Directrice Générale des Services et l'émoi que cela a suscité pour les agents communaux, je dois vous dire qu'il nous a fallu du temps, avec Monsieur Bénéteau, pour expliquer aux agents communaux présents que leur probité n'était pas engagée et leur travail correctement fait.

1) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2020

Monsieur Bénéteau précise que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines confrontées à une insuffisance de leur ressource. La commune de Juvisy-sur-Orge a été éligible en 2020 pour un montant de 216 396 €. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice antérieur de la Dotation de Solidarité Urbaine, doit présenter au Conseil Municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de financement. Dans le cadre de sa politique de quotient familial, la commune a financé une part des prestations de services à la population, notamment :

- o 44% des prestations de restauration scolaire
- o 61% des prestations d'accueil périscolaires et extra-scolaires (accueil périscolaires, classes d'environnement, centres de loisirs, centres de vacances)
- o 36% des prestations d'accueil de la petite enfance
- o 46% des prestations d'aide en direction des aînés, apportant ainsi son soutien aux familles en favorisant le maintien à domicile (portage de repas, activités ...).

La Dotation de Solidarité Urbaine a permis de financer 23,05% des sommes ainsi prises en charge par la Commune.

Intervention Madame Kechelal : Je porte une explication sur mon vote qui est une abstention. Conformément à nos déclarations depuis plusieurs années, nous trouvons qu'à la base la répartition de l'effort sur les différentes catégories de famille n'est pas équilibrée et par ailleurs, l'effort est de plus en plus porté par les familles que par la

collectivité. Je prends pour exemple le service public qui est le plus sollicité en nombre par usagers, qu'est la restauration scolaire. L'effort porté par les familles qui financent ce service par les impôts locaux est supérieur à la participation de la collectivité. Merci.

Intervention de Madame Gauthier: Excusez-moi mais je ne comprends pas que nous votions pour ce genre de choses car nous « prenons acte ». A priori, nous n'avons pas à voter pour ou contre. Je ne mets personne en cause, c'est une question naïve.

Intervention de Madame le Maire : la directrice du service juridique à qui je viens de poser la même question vient de me dire que c'est réglementaire, il faut voter la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

PREND ACTE de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2020 qui s'élève à 216 396 euros, soit 23,05 %, pour le financement par la Ville de prestations de services à la population s'élevant à 938 836 euros, comme suit :

Domaines d'intervention :	recettes attendues	Montant facturé aux familles	participation de la ville dans le cadre de l'application d'un quotient par activités	part à la charge de la ville
restauration scolaire	748 530 €	417 349 €	331 181 €	44%
activités périscolaires	628 957 €	244 503 €	384 454 €	61%
petite enfance	575 232 €	367 091 €	208 141 €	36%
services des aînés	33 097 €	18 037 €	15 060 €	46%
TOTAL	1 985 816 €	1 046 980 €	938 836 €	47%

2) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour 2020

Monsieur Bénéteau indique que l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F) prévu à l'article L.2531-12 présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement ». La commune de Juvisy-sur-Orge a été bénéficiaire, pour l'année 2020, du F.S.R.I.F à hauteur de 529 701 €. L'utilisation du F.S.R.I.F perçu en 2020 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Domaine d'intervention	Localisation	Nature de l'Opération		Montant Global	dont F.S.R.I.F
		Equipement	Fonctionnement		
Sportif	Sur toute la Ville		Subventions aux associations sportives	177 578 €	44 395 €
Social	Sur toute la Ville		Subvention C.C.A.S	256 197 €	102 479 €
Social	Sur toute la Ville		Prise en charge ville		
			* Petite enfance	208 141 €	108 233 €
			* Restauration scolaire	331 181 €	115 913 €
			* Péri-Scolaire	384 454 €	153 782 €
			* Actions en faveur des aînés	15 060 €	4 899 €
				1 372 611 €	529 701 €

Intervention de Madame Kechelal: Je veux apporter une observation sur le CCAS, dans la continuité de l'observation initiale sur la dotation accordée au CCAS qui n'était pas en corrélation avec la situation socio-économique des familles juvisiennes que l'on observe depuis quelques années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

PREND ACTE de l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de France pour 2020 telle que retracée sur le tableau ci-dessus.

3) Contrat de territoire : bilan d'exécution à mi-parcours

Monsieur Bénéteau précise que le contrat de territoire, signé le 25 novembre 2019, contribue à la réalisation d'un ensemble d'opérations d'investissement ayant pour objet l'aménagement et l'équipement du territoire sur une durée de cinq ans. Il a été conclu pour réaliser un programme d'investissement d'un montant total de 2 133 221€ HT, détaillé dans le plan de financement ci-dessous présentant l'ensemble des opérations retenues par le Département de l'Essonne. La subvention notifiée, d'un montant de 1 602 141 €, soit un taux de 75.1% du montant des travaux, a été versée par le Département à hauteur de 1 281 713 €, soit 80% du montant total notifié. Conformément au règlement du contrat de territoire, dans la limite d'un délai de deux ans et demi après son approbation par la commission permanente du conseil départemental, c'est-à-dire à mi-parcours de la durée prévisionnelle du contrat de 5 ans, le bénéficiaire doit fournir un bilan d'exécution du contrat, approuvé par délibération. La commune de Juvisy-sur-Orge ayant achevé les travaux, le bilan peut être réalisé par anticipation, pour être ensuite examiné par le Département au printemps 2022, au terme du délai fixé. Le bilan d'exécution du contrat inclut la production d'éléments visant à justifier le respect des différentes conditionnalités, les engagements légaux et les engagements volontaristes du label départemental. Le respect de ces engagements conditionne le versement des 20% de subventions restants, soit 10% au titre du malus et 10% au titre du bonus. Le bilan d'exécution retrace le détail par opération :

Libellé	HT tvx retenu par le Département	HT tvx réalisés	montant subvention notifiée	subvention demandée et versée	subv restant bonus/malus clause de revoyure	part restant à la charge de la collectivité
extension du groupe scolaire Edmond Michelet pour la création d'un accueil de loisirs	71 948,00 €	71 948,04€	57 500,00 €	46 000,00 €	11 500,00€	14 448,04 €
extension du groupe scolaire Jean Jaurès pour la création d'un accueil de loisirs	281 795,00 €	281 795,01€	225 400,00 €	180 320,00€	45 080,00 €	56 395,01 €
extension école maternelle Saint Bupéry pour la création d'un accueil de loisirs	237 147,00 €	237 147,08€	180 000,00€	144 000,00€	36 000,00€	57 147,08 €
réalisation d'une maison de quartier Albert Sarraut	1 542 331,00 €	1 620 380,05€	1 139 241,00 €	911 393,00 €	227 848,00 €	481 139,05 €
TOTAL	2 133 221,00 €	2 211 270,18	1 602 141,00€	1 281 713,00	320 428,00	609 129,18

Il est possible de lever le malus en répondant aux quatre conditions légales suivantes :

- l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000, en faveur du logement social,
- la loi du 11 février 2005, en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap
- la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (compétence de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre),
- la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (commune de moins de 50 000 habitants).

La Commune respecte les 2 premiers items et n'est pas concernée par les 2 derniers. Le malus peut donc être levé.

Le bonus est adossé à des engagements volontaristes du bénéficiaire, à savoir quatre items du label départemental :

- la stratégie locale en faveur de la biodiversité,
- la tarification sociale pour les services publics,
- l'adhésion au Fonds de solidarité pour le Logement (FSL),
- le plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

La Commune respectant les 4 items, le bonus de 10% peut donc être sollicité.

Intervention de Madame Kechelal: Lors de la commission, nous avions demandé des détails sur la stratégie en faveur de la biodiversité, les éléments sur lesquels la ville apportait une corrélation avec les exigences émises dans sa stratégie. Il serait utile de la rendre publique cette stratégie puisqu'elle est importante. J'avais apporté une information qui semblait ne pas être répandue: l'extension du groupe Michelet n'en est pas une car il n'y a pas de mètres carrés supplémentaires, ainsi on ne voit pas à quoi cela correspond. Les deux autres points ont été rejetés au conseil d'école quand la proposition avait été soumise à la majorité quasi-absolue sauf la représentante de la ville. La demande n'était pas d'installer des préfabriqués dans les cours de récréation bétonnées mais de créer un vrai centre de loisirs correct, cohérent et qui ressemble beaucoup plus à un espace de loisirs qu'à une école avec une cour de récréation bitumée. Je voulais apporter deux éléments sur le besoin et surtout sur l'aspect démocratique qui n'a pas été respecté sur ce choix de dépenser cette dotation sur des éléments qui avaient rencontrés un rejet quasi-total lorsque la consultation a été proposée au conseil d'école des différents établissements scolaires. Je ne voterai pas contre cette délibération car une ligne concerne la réalisation de la maison de quartier Albert Sarraut et que lors d'une précédente demande vous avez refusé qu'on segmente des paragraphes de délibérations. Donc je vais m'abstenir.

Monsieur Villemeur: J'ai une remarque effectivement sur ce contrat de territoire qui est très important. Et on apprend à cette occasion qu'il y a une stratégie locale au travers de la biodiversité. L'argument donné c'est l'adhésion aux villes et villages fleuris, ce qui est une excellente initiative. Nous aimerions que cette stratégie locale soit davantage développée, cela mériterait, il nous semble, une vraie stratégie sur plusieurs années en faveur de la biodiversité et évidemment il faudrait associer des citoyens à l'élaboration d'une telle stratégie. Nous aimerions bien que la municipalité s'engage dans l'élaboration d'une telle stratégie sur plusieurs années.

Intervention de Madame le Maire : Cela n'est pas juste une adhésion, il faut remplir un certain nombre de critères et faire un certain nombre de choses pour obtenir ces fleurs.

Intervention de Madame Falguières: Je voulais vous faire remarquer Monsieur Villemeur que nous avons une élue à la biodiversité au sein de ce conseil municipal qui fait un travail important, un travail de fond puisque cela demande de prendre des contacts pour un certain nombre de projets. Au niveau biodiversité, je crois que la ville de Juvisy, et pas que depuis ce mandat, fait un certain nombre de choses. Nous avons, effectivement, obtenu les trois fleurs et obtenu une gestion diversifiée de la nature en ville. Nous avons supprimé sur la voirie les produits phytosanitaires. Nous avons une gestion différenciée des parcs, des zones où il n'est tondu qu'une seule fois par an, pour favoriser la biodiversité dont vous parlez. Nous avons une gestion des arbres la plus pragmatique possible. Puisque le but n'est pas de tuer des habitants à chaque coup de vent, donc on essaye d'avoir une vision globale de nos arbres. Nous avons un désherbage dans nos rues qui est suivi par un agent qui fait un très bon travail, d'une façon très fine. Et puis je crois que Madame Valérie Roques a un certain nombre de projets et elle pourra vous en parlez plus que moi. Nous avons un projet avec la LPO: un projet de classement de parcs également.

Intervention de Madame Roques : Effectivement, j'ai rencontré le groupe local LPO à Juvisy. Nous avons un projet de labellisation du parc Camille Flammarion LPO, cela nécessite un délai de 5 ans. Ce projet de labellisation signifie qu'il faut qu'il y ait des experts qui viennent pour faire un diagnostic et après pour mettre en place toute la stratégie pour être labellisé. C'est un projet principal qui sera mis en place dès la rentrée et d'ici la fin de l'année.

Intervention de Madame Kechelal: Excusez-moi, je n'ai pas eu de réponse à mes questions. J'avais souligné quelques éléments. Je souhaiterais avoir des réponses. Quels sont les points de concordances sur la biodiversité. Moi je ne suis pas non plus pour que des rafales d'arbres s'abattent sur les habitants mais je pense qu'on est loin du compte. Il y a 3 000 arbres pour 17 000 habitants. Lorsque dans ce projet-là vous avez dans les arguments des conseils d'école que l'on a un arbre et que la construction du préfabriqué engage l'abattage de cet arbre-là dans la cour de récréation et qu'on nous répond que « ce n'est pas grave du fait de la clim en été ». Je ne sais pas si cela fait partie des critères qui ont été construit en faveur de la biodiversité. Je suis d'accord, il faut s'associer à des associations nationales sur la protection de la biodiversité mais on a beau vouloir accueillir des oiseaux mais s'il n'y a pas d'arbres, ils ne viendront pas se mettre en colocation avec nous. Avec le nombre d'arbres, nous n'avons pas un arbre par famille ou par bloc de bâtiments. Et puis l'on a reçu des demandes de réduction de haies il y a quelques temps alors que la LPO déconseille ou recommande de ne pas le faire à partir de la fin du mois de février. Il n'y a pas d'obligations réglementaires en la matière. L'obligation est faite uniquement pour les zones agricoles, nous ne sommes pas. Mais si l'Île-de-France et la préfecture invite les agriculteurs à respecter cette règle de nonélagage pendant la nidation, c'est qu'il y a une raison. De nombreuses villes se sont associées à cette interdiction et préviennent les habitants qu'il y a des obligations d'élagage à faire en dehors de cette période de nidation. Je reviens à ma question : sur quels points il y avait des concordances entre ces projets-là d'installation de préfabriqués dans des cours de récré bitumées et bétonnés par rapport à la stratégie en faveur de la biodiversité ? Quels sont les éléments de rapprochement si l'on réussit à convaincre des commissions ou les signataires que nous respections des engagements en la matière ?

Intervention de Madame Roques : Pour l'instant, nous travaillons dessus et pour l'élagage, ce n'est pas février c'est mars.

Intervention de Madame Falguières : Cela fait plusieurs années que nos services techniques et nos bailleurs ne font d'élagage que du mois d'octobre au mois de mars, c'est-à-dire hors période de nidification. Je mets un bémol car quand un arbre meurt, comme cela est arrivé récemment à l'école La fontaine, on l'abat pendant la période de nidification. De toute façon l'arbre est mort et l'on vérifie la présence de nids. Mais sinon l'entretien, l'élagage et l'abattage se fait hors période de nidification et depuis de nombreuses années. Quant aux 3 000 arbres, de quoi parlez-vous ? Des arbres de nos parcs ou des arbres d'alignement dont on a récupérer la compétence en 2016 ?

Intervention de Madame Kechelal : C'est le décompte que vous avez évoqué lors d'un conseil municipal précédent. Vous avez exposé un recensement des arbres présents sur le territoire.

Intervention de Madame Falguières : Des arbres d'alignement. Mais nous sommes loin de la délibération que nous sommes en train de voter.

Intervention de Madame Kechelal : Moi je voulais connaître le rapprochement de cette stratégie de biodiversité avec l'installation de préfabriqué sur une cour de récréation. Je n'ai pas mes éléments de réponse.

Intervention de Madame le Maire : Il s'agit d'un contrat de territoire. Cela ne fonctionne pas ainsi, il n'y a pas de rapprochement. On présente un certain nombre de choses et un bilan d'exécution, la délibération porte sur ce bilan d'exécution. Et c'est ce dernier qui fait foi. Il n'y a pas de rapprochement.

Intervention de Madame Kechelal : S'il s'agit d'un bilan d'exécution, alors ce n'était pas rapporté. Et vous nous parlez de projet futur, cela est une installation réalisée en 2019.

Intervention Monsieur Costes : C'était juste une explication de vote. Nous allons nous abstenir sur la délibération essentiellement en raison de la présence substantielle des financements sur l'expansion des groupes scolaires pour la création des accueils des loisirs puisque nous avons largement eu l'occasion d'expliquer que nous étions pour une autre approche pour le périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 7 ABSTENTIONS : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

APPROUVE le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat, annexé à la présente délibération.

DECLARE remplir les conditions légales, pour lever le malus, de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en faveur du logement social et de la loi du 11 février 2005 relatives aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap.

DECLARE ne pas être tenu au respect de la condition légale, pour le malus, en matière de mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

DECLARE respecter les quatre items du label départemental, pour obtenir le bonus, à savoir :

- la stratégie locale en faveur de la biodiversité,
- la tarification sociale pour les services publics,
- l'adhésion au Fonds de solidarité pour le Logement (FSL),
- le plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

SOLLICITE du Département de l'Essonne le versement de la somme de 320 428 €, au prorata du montant des travaux présentés, correspondant à 20% de la subvention notifiée (dont 10 % bonus et 10 % malus) eu égard au respect des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés.

- 4) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, sise 145 rue Yves Le Coz RP 1124 78011 VERSAILLES Cedex concernant six lignes de prêt, pour un montant total de 2 940 728 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 91, avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge
- 5) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, sise 145 rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES concernant six lignes de Prêt, pour un montant total de 2 940 728 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 91 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge

Monsieur Bénéteau indique que dans le cadre de l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 20 logements (14 PLS et 6 PLAI) situés 91 avenue de la Cour de France, la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE sollicite la garantie de la commune pour six lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette opération bénéficie de financements CPLS complémentaire au PLS 2020, PLAI, PLAI Foncier, PLS PLSDD 2020, PLS foncier PLSDD 2020, Booster (phase d'amortissement 2) indexés sur le Livret A et Booster (phase d'amortissement 1) à taux fixe pour un montant total de 2 940 728 € aux conditions suivantes :

	MONTANT	DUREE (en années)	TAUX D'INTERÊT	INDEX	TAUX DE PROGRESSIVITE DES ECHEANCES
Prêt CPLS complémentaire au PLS 2020	558 853 €	40	1,56 %	Livret A	0,5 %
Prêt PLAI	381 349 €	40	0,3 %	Livret A	0,5 %
Prêt PLAI Foncier	358 083 €	60	1,22 %	Livret A	0,5 %
Prêt PLS PLSDD 2020	506 539 €	40	1,56 %	Livret A	0,5 %
Prêt PLS foncier PLSDD 2020	835 904 €	60	1,22 %	Livret A	0,5 %
					TAUX DE PROGRESSION DE L'AMORTISSEMENT
Prêt Booster Taux fixe – soutien à la production (multi- périodes)	300 000 €	40	Phase d'amortissement 1: 0,59 % (20 ans) Phase d'amortissement 2: 1,1 % (20 ans)	Taux fixe Livret A	0 %

Cette nouvelle garantie d'emprunt porte l'encours garanti par la commune à 101 738 506 €,y compris la garantie d'emprunt accordée ce jour à la société IMMOBILIERE 3F dans le cadre de la réhabilitation de 33 logements 10 rue Jean Danaux, 30 rue Blazy et 21 place Anatole France. En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée à hauteur de 100% par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, cette dernière s'engage à lui réserver 4 logements (2 T2 PLS, 1 T3 PLAI et 1 T4 PLS).

Intervention de Monsieur Costes : Une observation par rapport au point numéro cinq. On aurait aimé pouvoir avoir, peut-être à un prochain conseil, les critères d'attribution des logements. Savoir si les critères d'attribution des logements sont écrits pour pouvoir les énoncer lors d'un prochain conseil municipal.

Intervention de Madame le Maire : Nous vivons sous le coup d'une réforme qui s'appelle « la conférence intercommunale du logement » et qui traite de ces questions d'attribution. Donc, demain, a lieu la conférence intercommunale du logement. Cette réforme a été reportée, elle s'appliquera plutôt au début de l'année 2022 lorsque nous y verrons plus clair. Elle se joue à l'échelle territoriale et non communale. Evidemment, je vous ferai un point précis sur le sujet.

Intervention de Madame Kechelal: C'est la même observation à chaque fois que l'on demande de nous faire porter des risques de garanties d'emprunt. J'avais rapporté des éléments complémentaires lors de la réunion de la commission sur l'explosion du coût des matières et la crise que vit actuellement le secteur du bâtiment. J'avais appelé la ville à être vigilante. On voit passer beaucoup de demandes de garanties d'emprunt. Je peux comprendre que l'on ait des besoins en matière de logements sociaux mais je pense que la priorité est de répondre aux demandes émises sur notre secteur. Et avec le nombre de logements qui ont été livrés, je ne sais pas si on est en capacité de répondre à toutes les demandes. Mais il semblerait que oui. Raison pour laquelle j'avais demandé à avoir le nombre de demandes de logements gérés sous la réservation de la ville, ce que je n'arrive pas à avoir. On a des constructions et des réservations mais on ne sait pas à quelle demande réponde cette formulation de support d'emprunt. Donc sur la garantie d'emprunt, c'est comme à chaque fois, je pense que la ville ne doit plus s'engager dans le bétonnage, cela ne répond pas aux besoins des familles. Quand on regarde la répartition des logements, ils ne sont pas très grands et on peut aller vers la réhabilitation, ce que de nombreuses villes font. Sur la convention de réservation, comme nous avons un besoin de logement, je ne voterai pas contre, je voterai pour et je pense qu'il faut faire le point et nous donner ses chiffres-là pour que l'on sache à quelle répartition répondent ces constructions qui commencent à atteindre un niveau extrêmement effrayant. Je rappelle que nous sommes la ville la plus dense de l'Essonne.

Intervention de Madame le Maire : Je vous ferai donc un point très précis comme pour Monsieur Costes, d'autant que c'est ma délégation à l'EPT, et vous verrez que l'on ne répond vraiment pas aux demandes de logements. Je n'ose pas demander à Monsieur Nasse.

Intervention de Madame Kechelal: Je veux avoir un chiffre.

Intervention de Madame le Maire : Nous vous donnerons un chiffre en temps voulu. Je l'ai indiqué à Monsieur Costes, je le ferai quand je présenterai les travaux de la conférence intercommunale du logement.

Intervention de Monsieur Nasse : Oui, je voudrais juste donner deux chiffres. Nous avons actuellement 2 300 demandes en attente et nous pouvons, compte tenu de la part que nous avons de 20% dans les programmes, présenter une cinquantaine de candidatures par an.

Intervention de Madame Kechelal: Je ne vous dis pas de laisser ces gens là sur le carreau mais seulement que le bétonnage n'est pas la solution. Il y a des possibilités de réhabilitation. Et je suis inquiète du nombre de demandes puisque cela signifie qu'une famille juvisienne sur quatre est en demande de logement alors que nous avons été audelà de nos obligations. Il y a un vrai déséquilibre et la construction de critères et leur communication pourrait peut-être m'éclairer sur les raisons de ce déséquilibre. 2 300 demandes pour notre ville, c'est très inquiétant. Et je reviens sur la catégorie des logements réservés, de petite taille, ce qui confirme les raisons pour lesquelles les familles sont contraintes de quitter la ville lorsque celles-ci s'agrandissent. Alors je reformule ma demande, puisqu'il y a des attributions de logements, peut-on connaître leur répartition par catégorie? Combien de F4, de F3, sont sous la réservation de la ville? Et plus largement, l'urbanisme n'est pas juste couler du béton et du bitume mais il y a aussi des réhabilitations à réfléchir, sans devoir forcément détruire des meulières pour mettre des bâtiments qui ne sont pas ce que recherchent les familles.

Intervention de Madame le Maire : Excusez-moi parce que là, encore une fois, je veux bien entendre les remarques qui m'ont été faites et essayer d'être sport. Mais là, ce ne sont pas du tout des demandes qui sont l'objet de cette délibération et d'autre part, Madame Kechelal, je vous invite à creuser le sujet cet été et vous verrez que les villes ne reçoivent pas que des demandes des juvisiens. Pour la question du logement et de la construction de logements, la ville de Juvisy n'est pas seule impactée. Comme je l'ai indiqué à monsieur Costes, cette réforme d'attribution des

logements tient aussi au fait qu'en Île-de-France, il n'y a pas assez de logements pour répondre à toutes les demandes. Je vais m'arrêter là et faire voter la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 940 728 € (deux millions neuf-cent quarante mille sept-cent-vingt-huit euros), souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118157 constitué de six lignes du prêt, annexé à la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE et la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, la commune bénéficie d'un droit de réservation portant sur 4 logements (2 T2 PLS, 1 T3 PLAI et 1 T4 PLS) conformément à ladite convention.

6) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, sise 159 rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 concernant deux lignes de Prêt, pour un montant total de 783 000 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réhabilitation de 33 logements sis 10 rue Jean Danaux, 30 rue Blazy et 21 place Anatole France à Juvisy-sur-Orge

et

7) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, sise 159 rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 concernant deux lignes de prêt, d'un montant total de 783 000 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 33 logements sis 10 rue Jean Danaux, 30 rue Blazy et 21 place Anatole France à Juvisy-sur-Orge

Monsieur Bénéteau indique que dans le cadre de la réhabilitation de 33 logements situés 10 rue Jean Danaux, 30 rue Blazy et 21 place Anatole France, la société IMMOBILIERE 3F sollicite la garantie de la Ville pour deux lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette opération bénéficie de financements PAM d'un montant total de 783 000 € aux conditions suivantes :

	MONTANT	DUREE (en années)	TAUX D'INTERÊT	INDEX	TAUX DE PROGRESSIVITE DES ECHEANCES
Prêt PAM (Taux fixe- réhabilitation du parc social)	198 000 €	20	0,58 %	Taux fixe	0%
Prêt PAM	585 000 €	20	1,1 %	Livret A	-1%

Cette nouvelle garantie d'emprunt porte l'encours garanti par la commune à 101 738 506 €,y compris la garantie d'emprunt accordée ce jour à la société LES RESIDENCES YVELYNES ESSONNE dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 91 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge. En contrepartie de la garantie

d'emprunt accordée à hauteur de 100% par la commune de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, cette dernière s'engage à lui réserver 7 logements (1 F1 PLS01, 1 F2 PLS01, 2 F2 PEX-C, 1 F3 PLUS+, 1 F3 PLUS- et 1 F4 PLUS).

Intervention de Monsieur Plas : Dans le cadre de l'attribution de ces logements, y aura-t-il une commission d'attribution ou comment cela va-t-il se passer ? A quel niveau est-ce attribué ?

Intervention de Madame le Maire: Il y a une commission d'attribution mais il s'agit d'une commission d'attribution des bailleurs. Je ferai le point sur ça en conseil municipal pour que vous puissiez comprendre comment cela se passe en faisant le lien avec cette réforme qui ne concerne pas que la ville de Juvisy. Cette réforme a pour objectif ensuite, chacun jugera si elle est bonne ou non, de répondre au nombre de demandes de logements et d'essayer d'attribuer davantage de logements.

Intervention de Monsieur Nasse : Juste un mot, je voulais simplement appeler l'attention sur le fait que les deux garanties d'emprunt sur lequel nous votons concerne la réhabilitation de logements pour aller dans le sens de ce que disais Madame Kechelal.

Intervention de Madame Kechelal : Excusez-moi, est-ce exclusivement la réhabilitation de logements Danaux, Blazy et Anatole France ?

Intervention de Madame le Maire : Oui comme l'indique la délibération.

Intervention de Madame Kechelal: Je demande car il y a parfois des constructions annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 3 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 783 000 € (sept-cent quatre-vingt-trois mille euros), souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119685 constitué de deux lignes du prêt, annexé à la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la société IMMOBILIERE 3F et la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, la commune bénéficie d'un droit de réservation portant sur 7 logements (1 F1 PLS01, 1 F2 PLS01, 2 F2 PEX-C, 1 F3 PLUS+, 1 F3 PLUS- et 1 F4 PLUS) conformément à ladite convention.

Madame le Maire précise que l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 précise les modalités relatives au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19. La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire - étend l'autorisation pour le gouvernement, jusqu'au 16 février 2021, à prendre toute mesure pour faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation, et notamment afin de prévenir et limiter la cessation d'activité des personnes physiques et morales exerçant une activité économique et des associations, permettant de reporter intégralement ou d'étaler le paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels et commerciaux. La Commune s'est inscrite dans cette démarche et a souhaité répondre favorablement à la demande formulée par une structure impactée par les mesures gouvernementales de lutte contre l'épidémie de covid-19, en l'exonérant de ses loyers et charges locatives pendant la période d'urgence sanitaire actuelle. La structure est la suivante : l'Ecole Privée de Formation Musicale située à Juvisy-sur-Orge. Par délibération, cette structure a bénéficié de l'exonération de son loyer et de ses charges pour les mois de mars, avril, mai 2020.Le même dispositif a été reconduit pour l'année 2021. Les mesures prises en 2020 n'ont pas permis de couvrir le second confinement. C'est pourquoi l'Ecole Privée de Formation Musicale a formulé une demande de remise gracieuse pour le mois de décembre 2020 pour son loyer de 742 € ainsi que pour les charges prévues à la convention 150 € soit un montant total de 892 €.

Intervention de Madame Kechelal : Nous avons déjà eu une délibération semblable et votez contre car elle offre un service complémentaire au conservatoire.

Intervention de Madame le Maire : Elle ne propose pas les mêmes choses que le conservatoire.

Intervention de Madame Kechelal : C'est ce que j'ai dit, elle ne rentre pas en concurrence avec le conservatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la remise gracieuse d'un montant de $892 \in$ pour le loyer (742 \in) et charges locatives (150 \in) de l'Ecole Privée de Formation Musicale pour le mois de décembre 2020 pour faire face à la crise sanitaire actuelle.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

9) Remise gracieuse sur les occupations du domaine public 2020

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19, les autorités gouvernementales ont décidé d'interdire par arrêté ministériel du 14 mars 2020, l'ouverture au public de certains établissements recevant du public (ERP), et notamment les restaurants, bars et cafés, à partir du 14 mars 2020 mais aussi les commerces dits non essentiels. La réouverture, dans le respect des protocoles sanitaires pour ces établissements a eu lieu le 2 juin 2020. La durée d'inactivité totale de ces commerces est égale à 11 semaines. De plus, la réouverture du 2 juin 2020 n'a pas permis une reprise d'activité pleine et entière (distance sociale, distance entre chaque table pour les restaurants, bars et cafés). La délibération cadre des tarifs d'occupation du domaine public, telle qu'adoptée par la délibération n° 130 du 16 décembre 2015, prévoit un tarif annuel au m² qui inclut l'occupation des terrasses par les exploitants de restaurants, bars et cafés et pour permettre les étalages des commerces. Les titres correspondant aux occupations du domaine public ont été émis et sont donc exigibles. Toutefois, le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif. Dans le cadre d'une démarche des commerçants et artisans de Juvisy-sur-Orge, les commerçants titulaires d'une occupation du domaine public ont fait part de leurs difficultés financières et ont formulé une demande de remise gracieuse. La Commune souhaite apporter son soutien aux acteurs économiques qui contribuent à la dynamique et à l'attractivité du territoire. Cette remise gracieuse représente la somme de 5996 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE une remise gracieuse totale du montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public des créances dues par les gérants d'ERP de type N c'est-dire des bars, cafés et restaurants et des redevances dues par les commerçants pour les étalages.

PRECISE que l'ensemble des remises gracieuses représentent la somme de 5996 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

10) Fixation du quotient familial

Monsieur Bénéteau précise que le quotient familial permet de déterminer la participation financière des familles dans les services et activités proposés par la commune de Juvisy-sur-Orge selon les tarifs que ceux-ci déterminent. Créé en 1978, il a évolué à plusieurs reprises afin de prendre en compte les évolutions de la société : explosion de la cellule familiale entrainant une augmentation des familles monoparentales, droits de garde des enfants dans les situations de séparation/divorce, crise économique, etc. Sa dernière évolution était également liée à la mutualisation des outils au sein de l'espace Marianne afin de faciliter les démarches pour les usagers et le calcul pour le personnel. Pour déterminer les tranches en euros, le principe de calcul du quotient familial est le suivant :

(Dernier revenus annuels connus /12) + allocations familiales

Nombre de parts (1 pers=1part)

Il est décidé de fixer le montant des tranches de quotient familial, sans réévaluation, en respectant une progression de 25% entre deux tranches, soit :

Quotient Familial	Tranches en euros
1A	< 230
1B	230,01à 288
2	288,01 à 360
3	360,01 à 450
4	450,01 à 563
5	563,01 à 704
6	704,01 à 880
7	880,01 à 1100
8	>1100,01

Intervention de Monsieur Costes : Nous allons sans surprise voter contre cette délibération car on a déjà eu l'occasion d'évoquer le fait que pour nous la grille reste inéquitable. Il manque notamment des tranches supplémentaires pour les plus hauts revenus et puis on pourrait aussi éviter les effets de seuil en adoptant un système du quotient familial intégral qui permet de mieux gérer et hisser le taux d'effort qui sera demandé à chacun.

Intervention de Madame Kechelal: Un élément démocratique tout d'abord, nous avons reçu des documents sur les quotients familiaux dans le magazine de la ville alors que nous n'avons pas encore délibéré. Je pense que même si cela est serré, il faut se donner les moyens de faire passer ces éléments en délibération avant de les communiquer dans le magazine de la ville. Je tiens à dire qu'en 2014 l'engagement de la majorité municipale était d'installer cette grille tarifaire de laquelle vous avez amputé les tranches les plus élevées, des abattements destinées à accompagner les familles monoparentales dans la continuité de l'activité professionnelle puisqu'il y avait un abattement spécifique à ces familles ayant une activité professionnelle ou étant en formation certifiée. Et surtout, les couples qui étaient tous les deux en activité et qui avaient des revenus extrêmement faibles pour ne pas aller rompre ce cheminement qui va vers du travail partiel vers le travail à temps plein. Vous vous étiez engagé à ce que cette grille soit transitoire. Malheureusement ce transitoire s'est installé et il a poussé les familles à se détourner quand elles le pouvaient de ce quotient familial particulièrement pour les centres de loisirs dont la baisse de fréquentation est évidente. Deuxième élément, je souhaiterais avoir des réponses sur l'engagement pris basé sur une étude dont nous n'avons pas eu la communication mais je veux savoir pourquoi l'engagement donné n'a pas été respecté. D'autant plus qu'il était conditionné par le retour à une semaine à quatre jours puisque les 4,5 jours avaient engager de nombreux frais pour la ville qui n'étaient pas prévus initialement. J'avais fait une demande et une remarque que j'avais étayée avec jurisprudence. Il y a une différenciation sur les allocations de substitution et les allocations de situation. Par exemple, l'allocation aux adultes handicapés n'est pas une allocation de substitution, ce n'est pas le chômage ou le RSA. Ces allocations n'étant pas des revenus, on ne peut pas les intégrer dans les revenus annuels des familles. Ce pourquoi j'avais demandé que l'allocation aux adultes handicapés soit soustraite de l'intégralité des revenus car ces personnes n'ont pas forcément d'autres revenus et j'avais rappelé qu'avec la suppression des tranches les plus élevées, un pincement c'était opéré dans le calcul s'était vu en commission et le délégataire présente des rapports qui le démontrent à chaque fois. Dans les tranches les plus élevés, les revenus sont très confortables, les familles monoparentales et les couples avec revenus faibles et un enfant. Ainsi, étant donné vos engagements pris en 2014 où il fallait faire porter l'effort par tout le monde, je voulais savoir en quelle année la phase transitoire allait prendre fin?

Intervention de Madame le Maire: Vous me parlez d'un engagement pris en 2014. A qui vous adressez-vous?

Intervention de Madame Kechelal: La majorité qui vous a porté aux dernières municipales. Vos collègues, maires adjoints et conseillers municipaux avaient donné leur parole sur cette thématique. C'était un engagement reproduit en 2015 et en 2016. Et d'ailleurs cela a été rappelé. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on ne regarde jamais les chiffres. On est toujours dans les projections sans réalisation. On parle d'une étude qui a démontré qu'il n'y a pas d'impact particulier quand on a supprimé les abattements pour les familles monoparentales ou couples avec faibles revenus, cette étude ne nous a jamais été montrée. Et je suis inquiète de voir les allocations adultes handicapés intégrés dans les revenus qui servent à calculer le quotient familial. Vous vous étiez engagé à continuer à porter les engagements de la majorité de droite en 2014. Je pense que ceux qui se sont engagés doivent nous donner des explications en la matière.

Intervention de Madame le Maire: Moi, je ne sais pas répondre aux questions comme cela. Ce n'est pas un exercice adroit. Je vais vous répondre sur un engagement que j'ai pris et sur les commandes que j'ai passé. Je ne sais pas parler des engagements antérieurs, surtout lorsque ce ne sont pas les miens. Compte tenu du fait qu'il n'est pas question ni de dédire ni de remettre en question un quelconque engagement, je vais seulement vous dire que j'ai demandé à Monsieur Bénéteau, Mesdames Darbonne et Janocka de travailler sur, potentiellement, la notion de taux d'effort. C'est une étude que nous menons pour passer du quotient familial au taux d'effort. Je vous réponds d'une manière pragmatique et toutes les allégations sur les engagements de 2015 et 2016 sont mises de côté sachant que j'ai été élu en 2020.

Intervention de Monsieur Bénéteau: Ces débats sur le quotient sont des faux débats aujourd'hui. La municipalité assure pour ce qui est de la plus grosse dépense, à savoir la restauration scolaire, la majeure partie des dépenses à commencer par le coût de la masse salariale et l'achat des denrées et ce qui est refacturé aux familles est loin du cout réel du repas. Le coût moyen est de 11€ aujourd'hui. Ainsi quel que soit le quotient aucune famille n'est facturée à ce quotient-là. Ensuite, ce que j'entends concernant la tranche de quotient la plus haute, lorsque l'on se réfère à des répartitions, de nouveau données en commission, il n'y a nul besoin de recréer une tranche supplémentaire. Effectivement, et comme Madame le Maire l'a demandé, si réflexion il doit y avoir pour éviter les effets de seuil et bien je vous rejoins tout à fait. C'est aujourd'hui l'inégalité majeure qui subsiste dans la notion de quotient est l'effet de seuil et pour l'éviter il faut réfléchir sur la notion de l'effort qui est un travail long et fastidieux pour s'assurer qu'il n'y ait ni trop de gagnant ni trop de perdant de tous les côtés : pour la ville, les usagers ou le contribuable. Mais c'est un engagement que nous tiendrons quel que soit la durée de l'étude que nous devrons faire et nous tâcherons de vous présenter au plus vite des pistes sur ce sujet.

Intervention de Monsieur Plas : Est-ce que vous pouvez nous expliquer quelle différence vous faites entre le taux d'effort et le quotient familial, à l'heure actuelle ? Je ne connais pas cette distinction.

Intervention de Monsieur Bénéteau : C'est assez simple. Le calcul en lui-même reste semblable, c'est un calcul de quotient familial. Pour autant, il n'y a pas la notion de tranche mais seulement le fait de dire que selon le montant et le calcul de votre quotient alors vous participez à X% au prix qui est fixé. On ne fixe qu'un seul prix et ensuite chacun à un taux d'effort par rapport à ce prix et ensuite il y a un plafond qui fait que, même si vous avez des revenus très élevés, vous ne payez pas plus que ce plafond, ici le coût réel du repas car la loi l'interdit.

Intervention de Madame Kechelal: Alors j'ai vos chiffres. Vous disiez que les familles apportaient un effort supérieur à celui de la collectivité: $417\,000\,$ € pour les familles et $331\,000\,$ € pour la collectivité. Donc on est loin de cet équilibre que l'on observe en général à savoir 2/3 pour la collectivité et 1/3 pour les familles. Vous nous disiez que le coût du repas était de 11€, je vous rappelle que le coût est celui que l'on facture aux hors-communes car la loi n'autorise pas à subventionner ou à participer au financement des hors-communes qui est autour de $8\,$ €. Il y a un autre élément important, en 2014, vous avez divisé les effectifs des agents municipaux, divisé par deux le taux d'encadrement, ce qui pèse le plus dans le coût du repas, c'est ce que vous dîtes dans vos documents avec notamment le panier grève à payer. Et cet effort-là, ce coût humain, vous l'avez divisé par deux et donc on est censé avoir un coût global qui baisse un peu. Or ce n'est pas le cas, c'est la suppression des abattements qui eux valent à peu près le quatrième seuil. A partir des chiffres de votre dernière commission, dans les 3 tranches les plus élevées se trouvait la moitié des familles dont on calculait le quotient. Les familles qui fréquentent ces services là, dans le rapport du délégataire présenté en avril-mai, on voit un tassement : les familles les plus pauvres ne font plus appel aux services du périscolaire ou extrascolaire. On voit une baisse du pourcentage de fréquentation depuis plusieurs années en raison principalement du coût car pour l'extrascolaire, il n'y a pas de baisse de l'effectif puisqu'il est

réglementé, ce qui n'est pas le cas pour la cantine qui est le premier service fréquenté par les juvisiennes et juvisiens. Je souhaiterais avoir une réponse, Madame le Maire, sur l'intégration de l'allocation aux adultes handicapés dans les revenus. Si vous estimez que l'allocation soutien familial ou libre choix d'activité, bon cela n'est même pas des substitutions de revenus, ce ne sont pas des indemnités versées par la sécu ou le RSA. Mais l'allocation aux adultes handicapés, je l'avais expliqué en commission, c'est une situation pour laquelle la personne ne peut pas déroger. Cela ne peut pas reprendre l'activité professionnelle donc c'est une situation qui ne changera jamais, raison pour laquelle elle ne peut pas intégrer le bouquet des revenus. Il y a quelques semaines, il y a eu un débat absolument incroyable sur la déconjugualisation des revenus des allocations des adultes handicapés. Il faut tenir compte de cette situation. Je pense que l'on aurait dû doubler l'abattement pour situation de handicap lorsque c'était l'enfant qui était touché par le handicap. Mais cea, c'est quand on construit les choses sur le long terme. Je vous remercie.

Intervention de Madame le Maire: Madame Kechelal, je ne suis pas d'accord pour que les débats se mènent comme cela, je suis désolée. Quand les questions sont techniques, elles sont traitées en commission. Cette dernière vous permet de poser toutes les questions que vous souhaitez. Vous avez l'administration qui est présente aux commissions et peut répondre à toutes les questions. Si vous souhaitez que je réponde de manière précise à des questions, mêmes si elles me déplaisent, je reconnais à Monsieur Villemeur la courtoisie de m'envoyer les questions à l'avance. Effectivement, ici, nous ne sommes pas dans un jeu télévisé, vous l'avez dit Madame Gauthier et moi je ne suis pas en interrogation orale. Je n'aime pas du tout cette manière de me prendre à partie et de me poser des questions ultra techniques auxquelles je ne peux répondre comme cela car elles me demandent un peu de travail et de sérieux. Je ne comprends pas d'où viennent vos chiffres, vous me parlez de 300 €, je ne comprends rien du tout. Je ne répondrai pas à ces questions. Au prochain Conseil Municipal, je vous apporterai des éléments de réponse. Encore une fois, je vous demande pour la tenue des débats, puisqu'il m'est reproché qu'ils ne se passent pas bien, je vous demande que lorsque vous avez des questions techniques de me les communiquer à l'avance pour que je puisse les travailler et vous répondre de manière factuelle.

Intervention de Madame Kechelal : J'ai compris que vous n'aviez pas de moyens de justifier cette présence. Je vous dis seulement qu'en commission, on m'a invitée à poser la question à l'assemblée communale.

Intervention de Madame le Maire: J'ai lu les compte-rendus et excusez-moi, je veux bien que l'on remette en question le travail des personnes qui sont présentes en commissions. J'ai des points quotidiens avec la Directrice Générale des Services, elle m'a fait part de tous les points que vous avez demandé et il vous a été demandé de m'adresser une question écrite. C'est aussi simple que cela, Madame Kechelal. Donc je vous demande de manière courtoise d'éteindre votre micro et de me laisser parler. Je vous demande de comprendre que je ne sais pas juger de chiffres que vous nous indiquez comme ça au conseil municipal. Que je ne sais pas répondre à des questions qui partent dans tous les sens, que j'ai besoin d'un minimum de structure. Vous avez besoin d'éléments factuels, vous me posez une question, j'y réponds. C'est aussi simple que cela. Passons à la suite et je vais vous demander, de voter cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 7 CONTRE : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

CONSERVE le montant des tranches de quotient familial, sans réévaluation, en respectant une progression de 25% entre deux tranches.

FIXE les tranches du quotient familial ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Tranches en euros
1A	< 230
1B	230,01à 288
2	288,01 à 360
3	360,01 à 450
4	450,01 à 563
5	563,01 à 704
6	704,01 à 880
7	880,01 à 1100
8	>1100,01

MAINTIENT la déduction pour les familles dont un des membres est handicapé et titulaire de la carte d'invalidité, soit 488 €.

DIT que les revenus pris en compte sont les suivants : derniers revenus connus nets imposables (figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition après prise en compte des charges déductibles du revenu global), et/ou l'ensemble des revenus provenant de transferts sociaux.

PRECISE qu'il s'agit:

- des allocations familiales,
- de l'allocation de soutien familial,
- du complément de libre choix d'activité,
- du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- des Indemnités journalières versées par la sécurité sociale ou autre caisse de prévoyance,
- des allocations d'assurances chômage,
- de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

DIT que les personnes prises en compte dans le calcul du quotient familial sont celles qui sont rattachées au foyer et reconnues comme telles par l'administration fiscale ou tout organisme en charge des prestations sociales.

DIT qu'en cas de changement intervenu dans la situation des familles, le quotient familial sera révisé à la demande des familles concernées, sur présentation des justificatifs. Cette révision interviendra sans rétroactivité et sera valable uniquement le 1^{er} jour du mois suivant l'actualisation. Toute situation particulière pourra être examinée par les services municipaux.

PRECISE que la présente délibération s'applique à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

DIT que cette délibération demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative.

11) <u>Approbation d'une convention d'objectifs entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Association « Conférence Médicale, Soigner à Juvisy-sur-Orge »</u>

Madame le Maire précise que depuis plusieurs années, la commune de Juvisy-sur-Orge soutient l'association « Conférence Médicale, Soigner à Juvisy-sur-Orge » dans la création de ses Maisons de Santé, maintenant au nombre de trois. Ce projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été cofinancé par la commune de Juvisy-sur-Orge, la Région Île-de-France et l'Agence Régionale de Santé. Cette structure fonctionne comme un réseau avec des praticiens dans les murs et hors les murs. Il s'agit d'une équipe de professionnels de santé réunis pour assurer une offre de soins efficace à Juvisy-sur-Orge. Depuis plusieurs mois, la Maison de Santé Pluridisciplinaire a souhaité s'insérer dans une démarche de modernisation de ses outils informatiques et numériques, une évolution précipitée par la crise sanitaire actuelle. Cette démarche passe notamment par la mise en place d'une offre de soins via la télémédecine. Afin de permettre la mise en œuvre rapide de ce projet prometteur pour lutter contre la désertification médicale locale, l'association « Conférence Médicale, Soigner à Juvisy-sur-Orge » demande à la ville une aide financière, d'un montant de 40 000 €, pour l'achat du matériel de télémédecine indispensable à la réalisation de ce projet. Une convention d'objectifs, annexée à la présente délibération, est donc proposée afin de fixer les engagements réciproques des partenaires.

Intervention de Madame Gauthier: Nous ne pourrons pas voter pour cette délibération pour deux raisons. Tout d'abord, pour une raison de principes. Si nous comprenons bien, il s'agit de proposer une subvention de 40 000 € pour du matériel informatique, notamment pour la télémédecine. On nous présente la télémédecine comme un projet prometteur qui permettrait de lutter contre la désertification. Mais cela nous paraît un peu compliqué et difficile à admettre. Le premier point est pour le problème du principe. Il s'agit du médecin que l'on a déjà réussi à attirer à Juvisy puisque la ville cofinance déjà le projet de maison de santé pluridisciplinaire. Et nous, la ville, nous le contribuable, compense déjà en partie les effets de l'imprévoyance de l'Etat du vieillissement des médecins, du numerus clausus qui n'a pas véritablement évolué dans le sens souhaité. Et donc d'une incurie au niveau de l'Etat. Et aussi, d'une austérité imposée à tout le secteur de la santé. On nous demande là un investissement supplémentaire pour acheter du matériel de télémédecine. Ma première question : est-ce véritablement aux juvisiens d'équiper les médecins en matériel informatique ? Deuxième perspective, une perspective pragmatique. Est-ce que ces outils de télémédecine, ordinateurs, etc. vont permettre véritablement de lutter contre la désertification médicale ? Nous ne le pensons pas. La télémédecine peut être un soutien, un complément à la médecine traditionnelle mais elle ne compensera pas la désertification médicale et elle peut même aller au-delà. Être un vecteur d'inégalité du fait de la fracture numérique que l'on constate dans de plus en plus dans tous les domaines. La fracture de l'âge, la fracture sociale et culturelle sont aussi engagées dans cette problématique. Ces techniques peuvent venir en soutien, elles peuvent accompagner, permettre de renouveler une ordonnance. Mais nous nous inquiétons aussi de ce que cela suppose dans l'avenir des rapports médecins-patients. Parce que l'on peut dématérialiser des documents mais le corps du malade, cela paraît difficile. On ne peut pas aller vers une virtualisation totale de la médecine. La médecine, c'est d'abord un rapport de l'humain, je ne vais pas citer Axel Khan dans cette assemblée. Rien ne remplace le contact entre le patient et le médecin comme le rappelle la crise sanitaire. Nous considérons donc que, même du point de vue pragmatique, cette proposition ne nous paraît pas répondre aux véritables besoins médicaux actuels. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Intervention de Madame le Maire: Permettez-moi juste de vous préciser que ce n'est pas une cabine de télémédecine. La cabine de télémédecine, avec Monsieur Nasse, nous avons rencontré plusieurs « start-up » ou de prestataires qui souhaitaient nous proposer ces cabines et nous l'avons refusé. Ce qui est proposé, c'est d'équiper des maisons de santé de mallettes de télémédecine. Ces mallettes, ce sont un certain nombre d'outils dont les médecins auraient besoin, alors excusez ma méconnaissance sur les objets précis dont il est question et peut-être que Monsieur Nasse pourra me compléter. Cette mallette sera mise à disposition dans les maisons de santé et l'autre pourra être mise à disposition des praticiens de santé qui eux vont au domicile des patients. Et justement, ces mallettes de télémédecine ne viennent pas interférer dans la relation entre le médecin ou le praticien et son patient, bien au contraire. Elles donnent des moyens supplémentaires au médecin pour maintenir à domicile les patients qui le souhaitent et dotent les maisons de santé d'outils importants et dont les médecins avaient besoin pour suivre correctement leur patientèle. Il n'est pas question d'une cabine de télémédecine. Ainsi, je vous précise que cette démarche nous a été proposée à Monsieur Nasse et moi-même et nous l'avons refusé en concertation avec les professionnels de santé qui préféraient avoir cette mallette qui les outille et leur donne les moyens supplémentaires pour suivre leurs patients. Je vais laisser la parole à Monsieur Nasse qui a davantage de détails que moi sur la mallette.

Intervention de Monsieur Nasse : En fait, cette mallette, son usage est tout à fait bien décrit dans la convention en page 3. C'est l'avant-dernier paragraphe de l'article 3 : « *La télé surveillance médicale a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre les décisions relatives à la prise en charge de ce patient ». Ainsi, cela veut dire que pour les personnes que l'on essaye de garder à leur domicile et qui sont régulièrement visitées par les infirmières, par exemple. Et bien l'infirmière peut faire sur place un certain nombre d'examens qui sont transmis en temps réel aux médecins traitants qui peut, à distance, depuis son cabinet, donner les indications précises à l'infirmière. Voilà, c'est tout bête et tout simple, cela permet de gagner beaucoup de temps et de garder des personnes à leur domicile, ce qui vous le savez est un des objectifs de la médecine actuelle.*

Intervention de Madame Gauthier : Je vous remercie de ces précisions et j'entends bien que cette mallette peutêtre un atout si elle ne se substitue pas au rapport malade-médecin et non pas une consultation à distance.

Intervention de Madame le Maire : Je vous précise madame Gauthier que cette mallette ne peut être utilisée que par des professionnels de santé. Le patient ne peut pas utiliser ces outils.

Intervention de Madame Gauthier: Reste la question de principe. Est-ce aux Juvisiens de payer ces mallettes?

Intervention de Madame Kechelal: Moi j'ai plusieurs questions et je vous les pose car la commission m'a amenée à le faire. Si vous n'avez pas les réponses, je peux patienter jusqu'au prochain conseil. 40 000 € pour une association de médecins indépendants, moi j'ai plusieurs interrogations qui s'imposent. Est-ce que cette association est dans le besoin de cette somme-là ? Ne peuvent-ils pas l'autofinancer du fait d'une activité libérale, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas régis par une convention avec la ville qui leur impose un quota de Juvisiens. Ou avec laquelle ils ont construit un plan de prévention destiné aux ados et aux jeunes. Deuxième élément, comment cela se passe dans les autres conférences médicales ou groupement de médecins? L'ai interrogé deux pédiatres juvisiens qui ont des cabinets indépendants et les deux arrivent à financer cet équipement et d'autres, sans faire appel à la ville dans laquelle ils se sont malheureusement installés et qui n'est pas Juvisy, Viry-Châtillon et Athis-Mons. Cela m'ennuie de financer à cette hauteur là un équipement qui sera la propriété de médecins libéraux, qui ne sont pas non plus dans le besoin de ce financement en la matière. Est-ce que l'on a le bilan de cette association pour savoir s'ils ont en excédent, par exemple ? S'ils font le choix de la télémédecine ou de l'assistance avec d'autres technologies, c'est à eux de financer ce choix-là, non pas aux Juvisiens puisqu'il s'agit de médecine libérale. S'ils ont des difficultés, que l'on a du mal à les garder, on peut comprendre. Mais il faut avoir le bilan de cette association puisque la somme n'est pas négligeable. Est-ce que la ville finance cet équipement et en reste propriétaire, c'est autre chose. Mais il semble que la somme sera versée à l'association qui reste propriétaire de l'équipement. Ce sont des questions qui ne sont pas techniques. Ce qui est important pour moi est de savoir si l'équipement va rester propriété de l'association ou non ? Si c'est l'association, ce sont des médecins libéraux alors ils financent leur équipement comme le font tous les médecins dans les centres communaux. Par exemple dans le 94, je citais les deux médecins Juvisiens qui ont créé leur centre de santé avec leurs collègues, ils financent cela seuls en matière d'équipements qui pour eux est un équipement important et chaque médecin fait son choix. Nous n'avons pas à financer les médecins libéraux.

Intervention de Monsieur Costes: Pour notre part, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Nous approuvons l'objectif de lutter contre la désertification. Cela ne peut pas être dénié. On a bien analyse la convention et on a vu qu'elle ne comporte pas de problème relatif à la fracture numérique. Il s'agit d'une aide au diagnostic et au suivi dont bénéficieraient les médecins. Cela va permettre d'avoir une expertise de spécialistes à la disposition des médecins. Et cela répond vraiment à l'objectif de lutte contre la désertification que subit Juvisy comme plein d'autres communes dans le département. L'objectif nous semble tout à fait valable. Après, dans les moyens d'y parvenir, c'est une question d'option. Pour soutenir cet objectif, vous avez fait le choix du privé. Nous aurions fait le choix du public et c'est pour ceci que nous allons nous abstenir. Et nous avons également deux observations à faire valoir sur cette convention qui va être approuvée sans aucun doute ce soir. En effet, celle-ci prévoit un financement conséquent pour des médecins libéraux par la prise en charge par la commune des frais d'acquisition des deux mallettes. Notre question est de savoir si les médecins qui vont en bénéficier sont bien des médecins conventionnés secteur 1, c'est-à-dire avec une prise en charge, pour le patient, entière par l'assurance maladie. Ensuite, nous avons un souhait, qu'il puisse y avoir un bilan annuel de cette activité présentée au conseil municipal.

Intervention de Monsieur Plas : J'aimerais savoir combien il y a de médecins concernés. Si ce sont les trois médecins spécialistes en matière de médecine générale, ou y-a-t-il les médecins spécialistes qui sont arrivés dernièrement et ce qui correspondrait à un certain nombre de médecins qui perçoivent des revenus conséquents. Donc j'aimerais savoir exactement quels sont les médecins au sein de cette association qui ont fait cette demande et combien de médecins sont concernés ?

Intervention de Madame le Maire : Je ne sais pas vous répondre par le nombre mais je peux vous dire que cela concerne effectivement les spécialistes, l'ensemble des médecins généralistes, ainsi que les infirmières qui ont souhaité aussi pouvoir avoir cet équipement à disposition de la maison de santé. Pour répondre, et je vais le faire de manière générale, il s'agit d'un choix de la municipalité, vous le savez, que de répondre aux besoins de santé. Evidemment, chacun ferait, comme vous l'avez dit Monsieur Costes, des choix tout à fait différents mais l'ouverture de ces maisons de santé, nous en avons fait une priorité et nous allons aller jusqu'au bout de cet objectif qui est mené depuis quelques années comme vous le savez. Encore une fois et je le redis de manière sereine, ces mallettes ne sont pas la propriété des médecins mais des outils mis en commun pour l'ensemble des praticiens des maisons de santé qui peuvent les utiliser et ce n'est pas la propriété d'une seule et unique maison de santé. Les praticiens de la maison de santé du centre peuvent les utiliser, ceux du Plateau aussi et vice versa. Il nous est apparu important de les soutenir et de poursuivre l'effort qui a été consenti pour la ville. Effectivement, pour répondre aux besoins d'un certain nombre de Juvisiens qui n'arrivent pas à se faire suivre et cette mallette, en tout cas, nous permettait de répondre à un certain nombre de besoins que nous avons recensé avec les médecins. J'entends donc les réserves que vous avez, les uns et les autres, et vos réserves sont tout à fait respectables. Toutefois, notre choix est de poursuivre le soutien apporté aux médecins et de pouvoir les doter d'équipements qui leur permettent de répondre au mieux aux besoins de nos populations. Mon dernier point, est pourquoi l'on verse une subvention et nous n'achèterions pas nous ces mallettes, c'est parce que le sujet d'utilisation et de maintenance que ni dans les services, ni autour de la table n'avons les compétences pour pouvoir travailler et assurer la maintenance et le suivi de ces

Intervention de Madame Kechelal: Excusez-moi, ma question était: lorsque l'on verse la subvention à cette association, vous estimez que c'est aux Juvisiens de la subventionner alors que dans les autres maisons de santé, ils sont en capacité de le faire en autofinancement. Par ailleurs, vous avez raison il y a des médecins spécialistes dans les maisons de santé qui ont réussi à s'équiper sans faire appel à cette subvention. Ma question était: comme il s'agit d'un versement à une association, vous êtes-vous assurez que l'association n'a pas d'excédent? Ont-ils présenté un bilan qui montrait qu'ils étaient dans l'incapacité de les financer? S'ils sont dans cette incapacité de financer cet équipement qui va devenir la copropriété des médecins, il n'y a aucune raison que la ville nourrisse le bilan positif de cette association puisque c'est une association de médecins libéraux. Est-ce que l'on a une idée du bilan de cette association? Sont-ils vraiment en incapacité de s'autofinancer en matière d'équipement médicale que tous les médecins se fournissent par leurs propres investissements?

Intervention de Madame le Maire : Déjà, je voudrais dire que vous portez un jugement et non une question. Vous jugez que ces médecins devraient financer eux-mêmes cette mallette. Nous avons jugé que c'était important que la

ville équipe les maisons de santé et non pas les médecins. Qu'elle équipe les maisons de santé des meilleurs moyens pour pouvoir répondre aux besoins des Juvisiens. Cette association n'a pas pour vocation à faire du profit, elle met autour de la table un certain nombre de praticiens qui travaillent ensemble. Je sais que vous avez fait un lien assez douteux entre santé et rixe que moi je ne ferais pas. Toujours est-il que ces médecins et professionnels de santé travaillent et mettent en commun un certain nombre de choses. Ils ont un logiciel de suivi des patients, ils ont des actions communes qu'ils mènent auprès de leurs patients. Si l'on prend l'exemple de la crise sanitaire, l'ensemble des praticiens de santé se sont mobilisés pour vacciner tous les patients qui le souhaitaient et donc on travaillait à mettre en place ce suivi. Par ailleurs, pendant la crise sanitaire, cette association a permis de travailler avec la ville et d'assurer le suivi des personnes les plus vulnérables et celles qui étaient notamment les plus isolées. Encore une fois, je le redis, c'est un choix que vous n'auriez sans doute pas fait. Nous avons fait le choix de subventionner cette association et de doter l'ensemble des maisons de santé de ces mallettes qui nous semblent être utiles et répondre aux besoins de notre population.

Intervention de Madame Kechelal : Ce n'est pas ma position, j'avais consulté deux médecins juvisiennes qui ont créé leur centre de santé.

Intervention de Madame le Maire : Oui Madame Kechelal, j'ai compris. Excusez-moi, il est 21h30 et nous avons encore quelques points à l'ordre du jour.

Intervention de Madame Kechelal: Oui mais je n'ai pas eu ma réponse.

Intervention de Madame le Maire: Je réponds ce que j'ai envie de répondre, Madame Kechelal. Comment voulez-vous que les débats se passent bien lorsque vous êtes tout le temps en train de me répéter les choses? Alors je sais bien que l'on dirait que j'ai un problème d'audition, j'ai parfaitement compris votre position et votre question. Je vous répète encore une fois, que la ville a fait le choix de doter cette association et de subventionner ces mallettes pour pouvoir répondre, encore une fois, aux besoins de la population. Tout cela est fait en concertation avec l'ensemble des praticiens de la maison de santé et lorsque nous jugeons qu'il y a quelque chose qui ne répond pas à nos objectifs et je reprends l'exemple de la cabine de télémédecine de Madame Gauthier, la demande a été formulée par un certain nombre de praticiens et nous avons estimé avec Monsieur Nasse que cette méthode de diagnostic ne répondait pas et effectivement qu'elle éloigne les patients des médecins. Alors nous avons dit non et souhaité porter notre soutien sur ces mallettes. Si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques, nous passons au vote.

Intervention de Monsieur Nasse : Je ne veux pas prolonger exagérément, c'est juste un détail qui n'en est pas un. La maison de santé ne compte pas trois généralistes mais six. Trois sur le plateau et trois sur le centre. Et nous espérons bientôt, trois quartier seine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 3 CONTRE : L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL - 4 ABSTENTIONS : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO)

APPROUVE la convention d'objectifs entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Association « Conférence Médicale, Soigner à Juvisy-sur-Orge »,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 40 000 €, est inscrit au budget de la commune.

12) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Monsieur Bénéteau indique que l'article L. 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le maire, ou à défaut, le représentant de l'État, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ou de croyance ». L'article L.2223-27 du code précité stipule que : « Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L.2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera les obsèques de ces personnes. Le maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté. ». La prise en charge des frais d'obsèques pour les indigents est donc une dépense obligatoire pour la Commune. Ces personnes ont, d'office, un droit à inhumation sur le territoire de la Ville du lieu de décès, quel que soit leur domicile. A ce titre, le maire n'est tenu qu'aux dépenses obligatoires, c'est-à-dire la fourniture d'un cercueil agréé pour l'inhumation/crémation, les porteurs, le transport du corps jusqu'au cimetière/crématorium et la concession en terrain commun gratuit pour cinq ans ou la dispersion des cendres au jardin du souvenir. Pour ce qui concerne les dépenses, l'organisation des obsèques de personnes disposant d'un actif successoral, la Ville sollicite le remboursement des frais engagés auprès des héritiers d'une personne décédée sur le territoire communal. De plus, l'article 2331 du Code Civil précise que « Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont celles-ci-après exprimées, et s'exercent dans l'ordre suivant :

1° Les frais de justice ;

2° Les frais funéraires; ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DIT que l'organisation des obsèques de la personne dépourvue de ressources suffisantes référencée sous le n° 2021-03 décédée le 7 mai 2021 est confiée à l'entreprise PLM à Juvisy-sur-Orge et prise en charge par la commune pour un montant TTC de 1 359,14 €.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recettes de 1 359,14 € à l'encontre des héritiers dès qu'ils seront connus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

13) <u>Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein</u> Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises »

Monsieur Gomez précise que le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises » a été créé en 1980. Il regroupe les représentants des communes de Draveil, Juvisy-sur-Orge et Vigneux-sur-Seine, du Conseil Départemental de l'Essonne et du Conseil Régional d'Île-de-France. Il est en charge de la gestion du domaine public de la Base de loisirs du Port aux Cerises, de son entretien et de sa maintenance. Il gère également les investissements sur la Base. Depuis 2020, la gestion des activités du site est confiée à la société EQUALIA par un contrat de délégation du service public. Suite à la réunion du comité syndical du 4 juin 2021, le Syndicat Mixte a transmis à la commune de Juvisy-sur-Orge, le rapport d'activité de l'exercice 2020 et la délibération correspondante.

Intervention de Monsieur Villemeur: Ce rapport d'activité est très intéressant et nous savons tous que les juvisiens sont très attachés à cette base de loisirs. Donc on espère vraiment que les problèmes d'organisation et les conditions sanitaires s'améliorant, que la base de loisirs puisse fonctionner normalement. Nous étions préoccupés parce que la commission consultative des services publics locaux ne s'est pas tenue en 2020 et l'on ne comprend pas très bien pourquoi. Par ailleurs, l'expérience des ruches de la base de loisir n'est pas très probante, un certain nombre des ruches ont été détruites par les frelons asiatiques et l'on pense que l'expérience de Juvisy pourrait sans doute aider à ce que ses ruches qui procèdent de la diversité biologique puissent se maintenir à l'avenir.

Intervention de Madame Kechelal: Je vous remercie. J'avais une question sur votre interprétation sur la faible fréquentation des Juvisiennes et des Juvisiens de ce parc qui est pourtant à proximité du quartier le plus dense de notre ville, le quartier seine. 40% de la population. Donc notre ville apporte 5% en matière de fréquentation et 5% de la fréquentation vient de Paris. Ainsi c'est aussi compliqué pour les Juvisiennes et les Juvisiens et les Parisiens de venir au port aux cerises. Je voulais connaître votre interprétation d'autant plus que notre ville, je me trompe peut-être, à un effort qui est à hauteur de 10% dans le budget de la base de loisirs. J'avais posé une question et j'ai eu une réponse concernant l'absence de mobilité douce entre les deux villes pour pouvoir ne pas aller au parc en voiture, ce qui est quand même un comble. J'avais une question sur ce que vous prévoyez comme modalités de déplacement des habitants du quartier plateau qui ne sont pas à proximité pour pouvoir profiter du port aux cerises

côté Draveil et Vigneux où l'on a un espace de baignade qui est très apprécié. Donc question sur l'interprétation de la baisse de fréquentation malgré notre apport qui est deux fois supérieur à notre fréquentation et comment les Juvisiennes et les Juvisiens peuvent faire pour y avoir accès plus souvent qu'auparavant.

Intervention de Monsieur Perrimond : Pour la fréquentation, vous faites appel à ce qui est mentionné page 19. C'est uniquement la location des salles de la base de loisirs. Il se trouve qu'à Juvisy l'on donne beaucoup de salles qui sont municipales donc ils n'ont pas besoin de la base de loisirs pour réserver des salles. Il suffisait de lire au lieu de poser des questions à tort et à travers.

Intervention de Monsieur Gomez: Sur la commission des services publics locaux elle n'a pas eu lieu en 2020 parce que l'UCPA n'avait pas transmis ses éléments mais aussi en raison des mesures sanitaires et de l'espacement imposé. La commission en 2021 aura lieu à la rentrée en septembre, une fois que sera connue la nouvelle composition du comité syndicale après les résultats des élections régionales et départementales. En ce qui concerne les ruches, une demande des subventions à la région a été faite et elle a récemment donné son accord. Il y aura un projet ruché qui sera développé sur la base. En plus de celles qui sont présentes.

Intervention de Madame le Maire : Pour l'autre question, Madame Kechelal, nous n'avons pas prévu de navettes spéciales pour emmener les Juvisiens au port aux cerises.

Intervention Madame Kechelal : Une dernière question. J'apprends avec beaucoup de plaisir, que c'est possible sur la base de loisirs de louer des salles pour les juvisiens et juvisiennes pour fêter des évènements familiaux heureux. J'avoue ne pas être informée.

Intervention de Madame le Maire : Alors non à Juvisy on ne fête pas d'évènements heureux, les salles ne sont pas prêtées pour les évènements familiaux.

Intervention de Madame Kechelal : C'est la raison pour laquelle les Juvisiennes et les Juvisiens fréquentent ces salles autour de 5% au même titre que les Parisiens, je vous remercie.

Intervention de Monsieur Costes : J'avais une question de détail. Je voulais comprendre pourquoi l'activité salle, de ce que je comprends, est déficitaire. C'est sans doute lié au contexte sanitaire. A priori, il y a plus de dépenses que de recettes. Je fais référence au tableau budgétaire du début.

Intervention de Monsieur Gomez : Nous tablions en 2019 en projection sur 2020 sur une année pleine afin de location pour les personnes. Sauf que le confinement ayant lieu entre mars et mai, cela a impacté grandement le chiffre d'affaire et les recettes. Ensuite avec le deuxième confinement d'octobre, cela a diminué de moitié.

Intervention de Monsieur Costes : C'est un problème de recettes qui n'ont pas pu être effectuées en raison de la crise ?

Intervention de Monsieur Gomez : Oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises ».

14) Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Perrimond indique que dans le cadre des mouvements de personnel et d'évolutions de poste, des réorganisations de services, et pour répondre aux besoins d'évolution des services publics, il convient de procéder à l'ajustement du tableau des effectifs et de créer ou modifier les postes suivants :

- Création de 2 postes permanents supplémentaires, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent des espaces verts et d'agent du domaine public,
- Création d'un poste permanent, à temps non complet (0,57 heures hebdomadaire) de chauffeur polyvalent sur le cadre d'emploi des adjoints techniques,
- Suppression d'un poste de référent technique, à temps complet, du cadre d'emploi des agents de maîtrise,
- Transformation d'un poste d'agent de manutention et des aires de jeux, à temps complet, en référent

technique sur ce domaine, restant sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, à compter du 1er juillet 2021.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

15) Création d'emplois saisonniers pour l'été 2021

Monsieur Perrimond indique qu'afin de participer à l'emploi et l'insertion des jeunes, et pour répondre au surcroit d'activité sur certains secteurs durant la période estivale, la ville souhaite ouvrir des postes d'emplois saisonniers en juillet et août 2021. Cette expérience professionnelle permet de familiariser les jeunes au monde du travail en leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle, mais leur permet également de financer leurs études ou leurs projets personnels. Accueillir ces jeunes permet également aux services de ne pas travailler en flux tendu et de répondre à la continuité et au bon fonctionnement du service public. Ces emplois relèvent exclusivement de la catégorie C et les cadres d'emplois seront déterminés selon les fonctions exercées. Les candidats seront rémunérés sur la base du premier échelon du premier grade de chaque cadre d'emplois concerné et seront affectés principalement aux missions suivantes : entretien des locaux, restauration collective, livraison, petits travaux de peinture, etc.

Intervention de Monsieur Plas: Par rapport au poste d'agent d'animation à temps complet et au poste d'agent administratif à temps complet parce que j'ai l'impression que cela ne correspond pas à des emplois que l'on doit fournir simplement sur le temps de vacances à des jeunes sans qualification. Ces six postes d'agents d'animations à temps complet sont pris en charge par la ville et non pas le délégataire, est-ce ça? Et les postes d'agents administratifs, quel genre de tâches va-t-on leur proposer à ces jeunes?

Intervention de Monsieur Perrimond : Il ne s'agit pas, comme nous l'avons déjà évoqué en commission et comme indiqué à Monsieur Villemeur, d'intervenir à la place d'un agent absent mais de commencer à se former éventuellement en rendant des services utiles notamment en terme d'accueil du public ou de petites tâches administratives qui viennent en complément de ce qui pourrait être fait par un agent titulaire et fonctionnaire de la fonction publique.

Intervention de Monsieur Plas : Et pour les animateurs ?

Intervention de Monsieur Perrimond : Les agents d'animations ne sont pas les animateurs périscolaires.

Intervention de Madame le Maire : Ce sont des étudiants qui viendraient renforcer les équipes qui travailleraient pour ces stages des vacances apprenantes, vous savez. Ce n'est pas de l'animation au sens d'animation d'enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création de 17 postes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2021 sur les différents services de la commune, répartis comme suit : 5 postes d'agents techniques polyvalents à temps complet, 3 postes d'agents techniques polyvalents à temps non complet entre 17h30 et 20h hebdomadaires, 6 postes d'agents d'animation à temps complet, 3 postes d'agents administratifs à temps complet.

PRECISE que ces emplois relèvent de la catégorie C et seront rémunérés sur la base du premier échelon du premier grade de chaque cadre d'emplois concerné.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la commune.

16) <u>Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Juvisy-sur-Orge auprès du Centre Communal</u> d'Action Sociale

Monsieur Perrimond précise que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune. Cela se traduit par :

- une personnalité morale de droit public ;
- un Conseil d'administration;
- un budget autonome;
- un tableau des effectifs différent de celui de la commune.

Suite à des changements d'organisation au sein du CCAS, qui concernent notamment la gestion des régies, il est aujourd'hui nécessaire de mettre à disposition un agent de la commune, à hauteur de 10%, pour occuper des fonctions de régisseur pour le CCAS. La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant. Les conditions de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial sont précisées dans une convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et le CCAS. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale, après accord de l'agent intéressé. Ainsi, la commune de Juvisy-sur-Orge souhaite mettre à disposition l'agent exerçant les fonctions de régisseur, à hauteur de 10%. En contrepartie de la mise à disposition, le CCAS s'engage à verser à la commune une contribution annuelle du montant du salaire brut, ainsi que des charges patronales, au prorata du temps de travail effectué par l'agent municipal pour le compte du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Juvisy-sur-Orge, à hauteur de 10 %, pour occuper les fonctions de régisseur du CCAS, pour une durée de trois ans.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

DIT que les crédits en résultant sont inscrits au budget de la Commune.

17) <u>Revitalisation des commerces de la rue de Draveil entre la rue Monttessuy et la rue Danton à Juvisy-sur-Orge : convention de co-maîtrise d'ouvrage</u>

Madame Falguières précise que la commune de Juvisy-sur-Orge souhaite lancer une opération de redynamisation des commerces de la rue de Draveil entre la rue Monttessuy et la rue Danton. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Centres villes vivants » de la Métropole du Grand Paris pour accompagner les communes métropolitaines volontaires dans leurs projets de revitalisation des centres villes. L'opération concerne un réaménagement de l'espace public et une requalification de l'environnement par des travaux sur la voirie, les espaces verts. La réalisation de ce projet relève pour partie des compétences de la commune de Juvisy-sur-Orge (environ 40%) et pour partie des compétences de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (environ 60 %). La loi MOP et le code de la commande publique (L.2422-12) prévoient que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrage relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ». Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Dans un objectif de cohérence, mais également pour coordonner les interventions et optimiser la dépense publique, il est proposé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Juvisysur-Orge vers l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Cette convention a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert. L'EPT Grand Orly Seine Bièvre assurera sans contrepartie financière le pilotage de l'opération. Le montant de l'opération est évalué à 370 000 € HT soit 440 000 € TTC. Il est précisé que la commune de Juvisy-sur-Orge dans le cadre de « centres villes vivants » de la Métropole du Grand Paris est éligible à une subvention de 50 % soit 185 000 € HT. Le programme prévoit une zone de rencontre, mobilier urbain végétalisation avec plantation d'arbres.

Intervention de Madame Gauthier: Ce n'est pas vraiment une question mais une remarque qui justifiera notre vote. Bien entendu, nous sommes d'accord sur l'objectif: revitaliser les commerces des centres villes et donc de la rue de Draveil devant le quartier Seine, autour de la gare. Ce que nous regrettons c'est de ne pas avoir été associés du tout au projet. Nous sommes d'accord avec le « quoi faire » mais nous n'avons pas été acteur du « comment faire » et les habitants du quartier, alors que ce projet j'ai cru comprendre en commission date d'avant le confinement, que cela fait un moment que c'est dans les tuyaux, les habitants n'ont pas été du tout associés au projet. Alors nous nous abstiendrons car, même si nous sommes d'accord sur l'objectif à atteindre, nous aurions

trouvé normal que les habitants du quartier y soit associé pour revitaliser la démocratie locale en associant comme cela les habitants à des changements dans leur quotidien et ils ont une expertise d'usagers à laquelle on ne pense pas forcément lorsque l'on est devant des papiers dans un bureau. Donc nous nous abstiendrons.

Intervention de Monsieur Villemeur: Oui Madame le Maire, ce projet est très important de revitaliser les commerces de la rue de Draveil. Il est évident que c'est une tâche indispensable. Alors nous sommes d'accord sur les objectifs: priorité aux piétons et aux clients et revitalisation des commerces. Or, ceci appelle de notre part deux remarques. La première est que nous déplorons que les riverains n'est pas été associés à ce projet. Ils semblent l'avoir découvert en même temps que les travaux commençaient. Deuxième remarque, nous ne voyons pas de stratégie commerciale. On parle d'une revitalisation des commerces mais ce qui est une des conditions est qu'il s'agit de redynamiser la rue, de la réaménager mais nous ne voyons pas de stratégie commerciale. Je trouve que c'est une intervention dans ce sens à Juvisy et nous nous demandons qu'elle est la stratégie commerciale et cela nous paraît très important. D'autant plus que le projet d'aménagement d'une rue est là mais nous ne connaissons pas la stratégie commerciale a Juvisy. Nous apprécierions effectivement que, finalement, ce sujet soit débattue avant la fin de l'année sur la revitalisation des commerces dans l'ensemble de Juvisy.

Intervention de Madame Kechelal: Lors de la première réunion de la commission, on nous a présenté une délibération sur la création d'un poste de City Manager, on avait alerté à ce moment-là que la stratégie de ce poste n'est peut-être pas extrêmement efficace et depuis nous n'avons pas vu une stratégie de revitalisation de l'économie, pas seulement des commerces mais aussi des bureaux. Ainsi, vous nous proposez une réhabilitation d'un quartier, sans les habitantes et les habitants, qui s'inscrirait dans le schéma d'une revitalisation de l'économie locale sans tous les acteurs de cette économie locale. J'avais aussi fait la demande dans un conseil municipal que l'intégralité des communications qui étaient affichées sur les magasins qui devenaient propriété de la ville soient publiées pour susciter des projets et appeler les citoyens de Juvisy à proposer et à monter leur projet. Mais cela n'est toujours pas disponible. Encore une fois, lorsque l'on n'associe pas les acteurs, on ne peut pas avoir une vraie action. Et la stratégie, vous nous avez dit qu'elle était en cours de construction, stratégie de revitalisation que devait suivre ce City Manager. Je voulais savoir où cela en était, merci.

Intervention de Madame le Maire: Je vais en revenir à l'essence de cette délibération. Elle répond à une promesse de campagne que l'on avait faite. Je le rappelle simplement comme cela, effectivement nous n'avons pas pu concerter les habitants et je le reconnais. Tout cela sera présenté en comité de quartier, mais la crise sanitaire ne nous a pas permis de faire la concertation que nous aurions souhaitée. En tout cas, nous nous sommes engagés et je comprends que certains d'entre vous pensent que l'on ne discute pas avec les commerçants. Toutefois, ces derniers et notamment ceux de la rue de Draveil attendent la réhabilitation et nous en avons longuement discuté avec eux au précédent mandat lorsque nous avons rempli l'appel à projet. Et concernant la stratégie de commerces, alors nous n'avons pas trouvé la bonne personne, nous sommes toujours à sa recherche. S'agissant des porteurs de projets, je me ferai un plaisir à l'occasion d'un conseil municipal de vous livrer la liste des porteurs de projets qui ont soumis un projet à la ville et il y a une petite quantité de Juvisiens. Alors je sais bien que vous vous en arrêtez simplement à ce qui peut exister de manière visuelle sur le site internet, toutefois et je crois que Madame Marie qui récolte tous ces porteurs de projets témoignera du nombre impressionnant de propositions que nous avons reçu. Pour les plus sérieuses d'entre elles et celles qui nous intéressent le plus, nous allons réunir une commission, que l'on montera avec des commerçants de la ville de Juvisy pour attribuer et travailler avec ses porteurs de projets. Je tiens simplement à préciser que ces porteurs de projet ont eux aussi subi une crise sanitaire et ces nouveaux commerces nous ont demandé d'attendre un peu la rentrée pour qu'ils puissent, pour certains revoir leurs plans, et étudier à nouveau, notamment leur cahier des charges pour s'assurer que le commerce tel que proposé serait bien fiable dans le contexte économique que vous savez assez compliqué pour les commerces de proximité. J'en viens à cette délibération et je vous remercie pour les explications de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 7 ABSTENTIONS : A.VILLEMEUR, J.M. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL)

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la rue de Draveil afin de permettre la revitalisation des commerces de la rue de Draveil, entre la rue Monttessuy et la rue Danton à Juvisy-sur-Orge ci-annexée entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

18) <u>Approbation d'une convention relative au groupe scolaire Tomi Ungerer entre les communes de Juvisy-sur-Orge</u> et d'Athis-Mons

Madame Costa indique qu'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) est une opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. Le groupe scolaire Tomi Ungerer (hors les 3 classes complémentaires et les locaux périscolaires) a été financé en tant qu'équipement public par les aménageurs, comme le prévoit le code de l'urbanisme. L'utilisation de cet équipement public doit donc strictement satisfaire les besoins des ZAC Amont (Juvisy) et Aval (Athis-Mons) afin de satisfaire le principe de proportionnalité du financement de l'équipement public. Les enfants scolarisés doivent donc être issus des deux ZAC (hors les 3 classes financés par la commune de Juvisy-sur-Orge). Par une délibération en date du 30 juin 2016, le Conseil Municipal de Juvisy-sur-Orge a approuvé la conclusion d'une convention entre les communes de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons afin de définir le mode de gestion et de financement lié à l'accueil des enfants d'Athis-Mons scolarisés au sein du groupe scolaire Tomi Ungerer. Cette convention était valable 1 an et renouvelable 4 fois par tacite reconduction. Cette dernière arrive à son terme au 31 août 2021, il convient donc de renouveler cette convention. Sur les 14 classes construites, pour rappel, les ratios liés aux besoins scolaires sont :

- Commune de Juvisy-sur-Orge : 8 classes (dont 3 financées par la commune de Juvisy-sur-Orge),
- Commune d'Athis-Mons : 6 classes

Pour l'année scolaire 2020/2021, le groupe scolaire Tomi Ungerer comptait 10 classes : 4 maternelles et 6 élémentaires, et accueillait 51 Athégiens.

Pour la rentrée scolaire 2021, l'Education Nationale prévoie un comptage des effectifs en septembre pour une éventuelle ouverture de classe, et environ 70 Athégiens seraient accueillis.

Inscriptions scolaires

La commune d'Athis-Mons reste compétente pour l'inscription scolaire des élèves domiciliés sur la ZAC Aval.

Restauration scolaire, études et accueil périscolaire du matin et du soir

La commune de Juvisy-sur-Orge reste compétence pour les inscriptions et réservations à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et à l'étude surveillée. La commune de Juvisy-sur-Orge facturera à la commune d'Athis-Mons ces prestations de la manière suivante :

Restauration scolaire et étude surveillée	Sur la base des tarifs hors-commune	La commune d'Athis-Mons
Accueil périscolaire (matin et soir)	Sur la base du coût d'encadrement de l'heure/enfant avec ou sans goûter facturé à la Ville de Juvisy sur Orge par le délégataire du service public d'animation en direction des enfants de la ville	refacturera aux familles athégiennes avec application des quotients familiaux athégiens

Accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires

La commune de Juvisy-sur-Orge a pris en charge le coût de réalisation de trois classes et des locaux périscolaires du groupe scolaire Tomi Ungerer.

La convention initiale signée en 2016 prévoyait que les enfants de chaque commune fréquenteraient l'accueil de loisirs de leur collectivité sur les périodes scolaires (le mercredi) comme pour les journées des petites et grandes vacances.

En septembre 2017, un accueil de loisirs a ouvert au sein du groupe scolaire Tomi Ungerer. Avec la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours et demi, un accord avait été trouvé entre les deux communes pour accueillir les élèves athégiens scolaires à Tomi Ungerer, à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi des semaines scolaires dans les locaux périscolaires Tomi Ungerer. Les enfants de chaque commune continuaient de fréquenter les accueils de loisirs de leurs communes respectives pour les journées des vacances scolaires. Un avenant n°1 a donc été signé pour l'année scolaire 2017/2018. En septembre 2018, avec le retour à la semaine scolaire de 4 jours, un avenant n°2 a été signé pour accueillir les élèves athégiens scolarisés à Tomi Ungerer, à l'accueil de loisirs du mercredi (toute la journée) des semaines scolaires dans les locaux périscolaires Tomi Ungerer. Les fréquentations des accueils de loisirs pour les journées des petites et grandes vacances se faisaient selon les mêmes modalités.

A ce jour, l'accueil de loisirs accueille en moyenne 80 enfants le mercredi (60 maternelles et 20 élémentaires) dont une moyenne de 7 à 8 Athégiens par mercredi. Pour information, la capacité d'accueil a été fixée par la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) à 70 enfants de moins de 6 ans et 66 enfants de plus de 6 ans. Au regard de l'évolution des effectifs, les enfants Athégiens ne peuvent plus être accueillis le mercredi. Pour la rentrée scolaire 2021, la commune de Juvisy-sur-Orge a donc souhaité retrouver les clauses initiales de la convention. Les enfants seront donc accueillis sur leurs communes respectives les mercredis et durant les vacances scolaires.

Dépenses de fonctionnement

La commune de Juvisy-sur-Orge engage les dépenses de fonctionnement, elle les refacture à la commune d'Athis-Mons au prorata des élèves athégiens présents dans le groupe scolaire à la rentrée scolaire concernée. Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les fournitures scolaires,
- Les dépenses liées à la pharmacie,
- Le petit matériel,
- Les séances de natation,
- Les séances de cinéma scolaire,
- Le transport des enfants en lien avec les activités scolaires,
- Les charges liées au personnel municipal intervenant dans l'école,
- Les frais d'assurance,
- Les fluides.
- Les frais d'entretien du bâtiment et de maintenance,
- La téléphonie, la connexion internet et la maintenance des copieurs.

A titre d'information, pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement représentaient un coût de 59.068,52 € (soit 1.373.69 €/élève). La commune d'Athis-Mons versera sur l'année scolaire 2020/2021, une participation totale de 63.556,52 € (dépenses d'investissement incluses à hauteur de 4.488,00 €).

➤ Mobilier scolaire

La commune de Juvisy-sur-Orge a fait l'avance des frais liés aux acquisitions de mobilier pour l'accueil des enfants dans ce groupe scolaire, pour un montant de 76 525€. En application des ratios liés aux besoins scolaires déterminés préalablement à la construction du groupe scolaire, la Ville d'Athis-Mons a été invitée à participer pour un montant à hauteur de 32 796€, soit un coût moyen par élève de 187€. Pour cette convention, le solde de cette participation, déduction faite des versements déjà effectués par la commune d'Athis-Mons, est de 21 576€. Au titre de la convention initiale, la commune d'Athis-Mons aura versé une participation de 11.220,00€ en investissement (année scolaire 2020/2021 incluse).

Intervention de Madame Kechelal : J'aurais une question sur la ville de Juvisy qui avait souhaité financer trois classes supplémentaires, c'est cette année ou c'était antérieur ?

Intervention de Madame Costa : C'était au départ.

Intervention de Madame Kechelal: C'était au départ pour accueillir des enfants juvisiens domiciliés en dehors de la ZAC. Je tiens juste à vous informer qu'à chaque fois que nous avons demandé un allégement d'effectif ou une sectorisation de proximité elle nous a été refusée et on nous a dit que c'était au cas par cas sur dérogation. Là je découvre que l'on avait 3 classes, soit 90 places quasiment, pouvant accueillir des enfants qui étaient à proximité de la ZAC, sachant que certains enfants ont été retirés en fin de maternelle. Ça s'est un élément que vous nous aviez rappelés à chaque fois « on ne peut pas avoir plus de classe à Juvisy », c'était les réponses officielles que l'on a dans les PV des conseils d'école et des réunions d'école. Alors moi, cela me pose un problème cette sectorisation. Parce qu'un enfant qui passe toute la semaine avec ses camarades, ses ATSEM, ses animateurs, qu'il voit à midi, surtout en maternelle, il va se retrouver dans un autre centre de loisirs à Athis-Mons, c'est bien cela?

Intervention de Madame Costa: Le mercredi et les vacances scolaires.

Intervention de Madame Kechelal : C'est-à-dire qu'il ne va pas être avec ses camarades de classe mais avec d'autres enfants avec peut-être lesquels il n'aura pas d'affinité. Donc moi ça me pose problème pour les déplacements. Le centre de loisirs d'Athis-Mons n'est pas à proximité.

Intervention de Madame Costa : Après la manière dont va s'organiser Athis pour le centre de loisirs ne nous concerne pas.

Intervention de Madame Kechelal: Je comprends que cela ne soit pas votre problème. Sauf que là j'ai installé mon explication de vote par rapport à la situation de l'enfant. L'enfant qu'il soit athégien ou juvisien, on ne va pas lui faire subir une décision politique ou une décision sans voir l'impact que cela aura sur sa vie. Je comprends que pour vous cela n'est pas important mais pour l'enfant, ça l'est, de savoir qu'il va devoir se déplacer dans un autre centre de loisirs, qui n'est pas forcément à côté de la ZAC avec d'autres enfants. Peut-être aurait-il aimé rester avec ses camarades. Excusez-moi Monsieur Perrimond.

Intervention de Madame le Maire : Madame Kechelal, pouvez-vous aller à l'essentiel.

Intervention de Madame Kechelal: J'essaye de faire une explication de vote et l'on parle d'une autre problématique.

Intervention Monsieur Plas: Monsieur Perrimond, le problème est différent concernant la ville d'Athis-Mons et la ville de Juvisy. Là nous avons une minorité d'enfants qui arrive au compte-goutte, qui s'installe petit à petit sur une ZAC qui ne seront jamais de véritables athégiens avant l'arrivée au collège. Si ce sont des enfants qui arrivent, admettons, en CM2 ou CM1, ce sont des enfants qui vont être contraints d'aller rencontrer d'autres enfants et cela sera très bien pour eux. Ils connaitront déjà quelques enfants en allant au collège Mozart. Mais si ce sont des enfants qui arrivent au cours du CP ou du CE1 ou en maternelle, ce sont des enfants qui ne connaîtront jamais personne. Il leur faudra énormément de monde avant de rencontrer des enfants de leur âge avec qui ils ne partageront qu'une toute petite partie du temps. Donc effectivement nous sommes favorables à un centre de loisirs général et non pas un centre de loisirs de proximité. Mais là nous évoquons le cas simplement d'enfants qui arrivent au compte-goutte parce que la livraison des appartements se fait de cette manière et qui auront de grosses difficultés. Et ce que dit Madame Kechelal est tout à fait recevable dans le sens où se sont des enfants et qu'effectivement ils vont avoir du mal à rencontrer les autres.

Intervention Madame Kechelal: Là je me suis seulement positionnée dans l'intérêt de l'enfant que je n'ai même pas désigné comme athégien ou juvisien. La question que je voulais poser est: est-ce que l'on ne pourrait pas proposer aux familles de choisir entre Athis-Mons et Juvisy. Et je finis juste, quand c'est le cas de Juvisy elles financent la place à hauteur des hors-commune. Après c'est le choix des familles. Je vous le dis parce que les déplacements qu'ont déjà vécu les enfants qui habitaient ce quartier-là, qui sont déjà passé par de Fontaine à St Exupéry, puis à Michelet, cela a eu un impact sur eux. Et là on sort d'une situation où les enfants ont été longtemps déscolarisés, on ne connaît pas la population d'Athis-Mons et je pense que l'on doit réfléchir à l'intérêt de l'enfant indépendamment de sa commune et de nos positions générales sur les centres de loisirs. Là on a une situation qui est extrêmement, quasi anecdotique, est-ce que vraiment c'est nécessaire de faire cela ? Ne peut-on pas trouver une solution avec les familles et non la ville ? Notamment pour les enfants qui ont quelques troubles que l'on ne détecte pas tout de suite.

Intervention de Madame le Maire: Me permettez-vous de répondre sachant qu'il est 22h et que le débat à rallonge est usant pour tout le monde. Ainsi je vais vous répondre de manière factuelle. On peut s'interroger mais seulement si on s'interroge avec la ville avec laquelle on travaille. En l'occurrence, jusqu'à aujourd'hui, sauf erreur de ma part, nous n'avons eu aucune réponse à nos sollicitations de la ville d'Athis-Mons. Moi je veux bien que l'on travaille sur l'intérêt de l'enfant, je veux bien tout ce que vous voulez mais pour travailler à cet intérêt il faut que la ville d'Athis-Mons souhaite le faire aussi. Donc, par conséquent, cette convention elle est passée d'abord dans l'intérêt des enfants juvisiens et nous essayons de répondre au mieux à nos prérogatives. Ensuite qu'il y ait des questions qui se posent pour les enfants athégiens, nous ne le nions pas et ce n'est pas une position politique mais une position de la ville. Si la ville d'Athis-Mons se préoccupe de ses enfants, elle peut tout à fait venir discuter avec la ville de Juvisy, si vous voulez la copie des courriers que nous avons envoyé à la ville d'Athis-Mons restés sans réponse, si vous voulez le nombre de sollicitations que nous avons faites auprès de la ville d'Athis-Mons, je vous les donnerai, ainsi que le nombre de rendez-vous. Toutefois, cette question n'ayant pas trouvé de réponses, nous passons notre délibération parce qu'à la rentrée nous devons accueillir les enfants de Juvisy.

Intervention de Madame Kechelal : Merci mais vous voyez, c'est la raison pour laquelle je vous ai proposé de réfléchir peut-être, moi je pense avec les conseils d'école et les parents d'élèves qui n'ont aucun intérêt à construire de l'animosité avec la ville qui les accueille.

Intervention de Madame le Maire : Nous ne construisons pas d'animosité sur ce sujet-là. Nous avons été extrêmement pragmatiques.

Intervention de Madame Kechelal : C'est ce que je vous dis, Madame le Maire.

Intervention de Madame le Maire: Je tiens seulement à le dire parce que je trouve que ce n'est pas très sport de venir nous parler de l'intérêt de l'enfant athégiens quand pendant des mois et des semaines nous avons essayé de travailler sur cet intérêt des enfants. Et en l'occurrence nous avons été éconduits à chaque fois. Je le dis avec un peu de passion parce que c'est la réalité.

Intervention de Madame Kechelal : Ecoutez Madame, j'en suis terriblement désolée d'abord pour les enfants. Nous l'avons vécu, ce sont des situations très difficiles pour les enfants. Ce que je vous propose c'est s'extraire de cet échange.

Intervention de Madame le Maire : Mais nous ne pouvons pas nous extraire de ces échanges. Il y a d'abord des implications de la ville d'Athis-Mons. Pour essayer de trouver les meilleures solutions.

Intervention de Madame Kechelal : Je vous propose d'entrer en discussion avec les conseils d'école qui a une prérogative pour donner son avis sur l'organisation du périscolaire dans lequel ce sont les parents de ces enfants-là qui n'ont aucun intérêt à suivre une politique qui ne serait pas dans l'intérêt de l'enfant. Je vous propose et vous me dites que la convention doit s'inscrire dans ce sens-là parce qu'il n'y a pas de discussion avec la majorité politique. Je vous propose à une autre instance qui elle, ne traite que de l'intérêt de l'enfant.

Intervention de Madame le Maire: Madame je ne vous dis pas que l'on doit écrire ou voter la convention parce qu'il n'y a pas d'accord avec la majorité mais on doit la voter parce qu'il faut accueillir les enfants. Et cela s'appelle avoir un cadre juridique. Monsieur Costes je vais vous céder la parole et l'on va finir sur cette délibération, il nous en reste 2. Je vous prie donc de respecter le temps que l'on doit prendre sur chacune des délibérations. Si l'on passe la nuit dessus on ne va jamais s'en sortir. La commission est une instance de travail où l'on peut s'étaler et poser toutes les questions souhaitées. Là je réponds de manière factuelle pour faire avancer les débats au mieux.

Intervention de Monsieur Costes : C'était juste pour une précision pour me déterminer. Est-ce qu'Athis-Mons, parce que je n'ai pas très bien compris, a proposé de prendre en charge le coût financier éventuel de ces enfants sur le centre de loisirs ?

Intervention de Madame le Maire : Alors Monsieur Costes, ils ont voté la délibération hier soir en conseil municipal, la même que l'on va voter ce soir. Donc je porte aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

APPROUVE la convention entre les communes de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons relative au groupe scolaire Tomi Ungerer.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

19) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Seven Ages

Madame le Maire indique que Seven Ages est une association support du groupe de musique de Juvisy-sur-Orge portant le même nom, créée le 14 janvier 2017 et composée de jeunes musiciens. Le style de musique de ce groupe est le rock. Après quelques années de vécu commun et de représentations scéniques, les membres du groupe Seven Ages ont initié le projet d'enregistrement d'un album de qualité professionnelle. Ce projet se déroulera en plusieurs étapes sur l'année 2021 : les enregistrements auront lieu durant l'été, le mixage suivra de septembre à octobre, pour finir par le pressage. Afin d'accompagner la sortie de l'album, une série de concerts est programmée à compter d'octobre. Le budget estimatif du projet est évalué à 6000 €. L'association a lancé en juin une campagne de financement participatif sur internet. En complément, la ville de Juvisy-sur-Orge a été sollicitée par l'association pour une participation financière aux frais de production. En contrepartie de cette aide, il a été convenu que le groupe se produirait dans le cadre des animations et festivités organisées par la ville et que des actions à destination du jeune public seraient organisées. Il est précisé que deux membres du groupe possèdent des diplômes pour enseigner la musique. Compte-tenu du soutien apporté par la commune de Juvisy-sur-Orge aux actions d'intérêt général et culturelles portées par les associations, du projet de l'association Seven Ages, de sa participation à l'animation locale, et des dépenses que représente la production de l'album, il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Seven Ages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Seven Ages.

DIT que le montant de cette subvention, soit 2 000 €, est inscrit au budget de la Commune.

20) Attribution d'une subvention à l'association Ensemble Choral des Portes de l'Essonne

L'Ensemble Choral des portes de l'Essonne (ECPE) est une association juvisienne dont l'objectif est la pratique du chant choral pour tous et sa diffusion lors de concerts. Cette association fut créée en 1996 et compte à ce jour 23 juvisiens sur 43 adhérents. Le chœur répète toutes les semaines et se produit occasionnellement à l'Espace Jean Lurçat ou dans les salles mises à disposition par la ville de Juvisy-sur-Orge. En 2019, il a été proposé à l'association d'intégrer la chorale au Conservatoire des Portes de l'Essonne. Cette proposition a été validée par l'assemblée générale de l'association en septembre 2020. En raison de la crise sanitaire et pour diverses raisons administratives, cette intégration n'a finalement pas pu se faire. Au premier trimestre 2021, il a été acté que l'association resterait indépendante. La campagne d'appel à projet pour obtenir les subventions Ville était alors terminée. Aujourd'hui, l'association Ensemble Choral des Portes de l'Essonne sollicite donc une subvention de fonctionnement de la ville pour l'année en cours, au même titre que les années précédentes. Il est précisé que les dépenses de fonctionnement annuelles de l'association correspondent aux éléments suivants :

- Rémunération du chef de cœur, des concertistes et des dumistes,
- Edition des programmes,
- Achat de matériels.

Compte-tenu du soutien de la Ville aux actions d'intérêt général et culturelles portées par les associations, de la participation de l'association à l'animation locale, et de ses dépenses de fonctionnement annuelles, il est proposé le versement d'une subvention de $4\,000\,\mbox{\mbox{\mbox{ℓ}}}$ à l'association.

Intervention Monsieur Plas : Il s'agit de la chorale des portes de l'Essonne et je voulais savoir si la chorale faisait des demandes identiques aux autres communes des portes de l'Essonne ?

Intervention de Madame le Maire : A priori, elle le fait aux autres villes mais je ne peux pas vous dire quelles subventions elle obtient des autres villes. Nous la subventionnons depuis la fin de la CALPE du fait qu'un certain nombre de Juvisiens en fait partie et que cette chorale participe à nos manifestations, la dernière en date était l'inauguration de la stèle du 18 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 € à l'association Ensemble Choral des Portes de l'Essonne.

DIT que le montant de cette subvention, soit 4 000 €, est inscrit au budget de la Commune.

Intervention de Madame le Maire : J'en termine par l'annonce de la fin du conseil municipal. Annonce qui m'émeut particulièrement parce qu'elle concerne Robin Reda. Comme vous le savez, il a été élu conseiller régional. Je tiens à le féliciter pour cette élection et la loi sur le non-cumul des mandats ne lui permet plus de siéger au conseil municipal puisqu'il fait le choix, en concertation avec les élus, de ne pas siéger au conseil municipal mais de siéger au conseil régional. Et je ne doute pas évidemment que ton implication au conseil régional, étant donné les sujets qui nous tiennent à cœur, et notamment un certain tramway qui reviendra vite cet automne sur la table. Avec l'ensemble des élus de la majorité municipale, et je sais que tu ne le savais pas, nous souhaitions te remercier pour ton implication pour la ville de Juvisy. A titre personnel, je suis émue et je sais qu'un certain nombre de mes collègues élus le sont tout autant. Te voir quitter le conseil municipal, ce n'est pas sans regret et je sais que pour certains, cela n'est pas sans une certaine nostalgie. Toutefois, on sait que tu resteras très fortement impliqué à Juvisy et compte sur moi pour te donner d'autres missions en dehors du conseil municipal. Ton mandat aura été d'abord impacté par les travaux de la gare qui ont été longs et pénibles pour chacun d'entre nous mais qui ont été jusqu'au bout. Je me rappelle des inondations mais aussi des attentats de 2015. Ton mandat, c'est aussi la rénovation de l'espace Jean Lurçat, c'est la création de la maison de santé, la création de la police municipale que je remercie infiniment d'être présente ce soir. Elle souhaitait être présente à tes côtés ce soir puisque c'est toi qui les as recrutés. Ils sont fiers d'avoir travaillé à tes côtés. Ton mandat, c'est également la proximité, c'est d'avoir réactivé et remis en place les comités de quartier et je salue Jean-Louis Riondet qui est aussi venu te rendre hommage ce soir. C'est la communication, c'est les réseaux sociaux, c'est le magazine, c'est nombreuses animations montées avec ferveur aux côtés de Nathalie Rivet. Et puis je voudrais aussi dire que tout le travail que tu as fait pour Juvisy, c'était aussi une manière nouvelle de travailler. Je le dis avec beaucoup d'humilité parce que chacun d'entre vous connaît mon passé. Travailler avec des partenaires comme la préfecture, à la Direction Départementale de la Sécurité Publique, à la création de la Métropole du Grand Paris, à l'EPT. Je pense également aux portes que tu nous as ouvertes au département et à la région. Je voulais aussi rappeler que les Bords de Seine, c'est toi, et tu sais combien j'y suis attachée. Et puis au nom de tous les élus, nous voulions te dire combien nous sommes attachés à toi et combien le personnel municipal l'est aussi parce que derrière tes costumes, il y a beaucoup de simplicité. Je voudrais aussi dire qu'à titre personnel, le précédent mandat était plutôt difficile pour toi et je voudrais dire ici combien tu as été digne et élégant dans la douleur et dans la souffrance et cela c'est vraiment très important de le dire. Parce que je pense que souvent, on oublie que les élus ne sont pas que des élus. Ils traversent aussi des épreuves difficiles et ta force et ton ambition, pour toi et pour nous, elle est généreuse et elle nous honore. Je sais que tous les amis qui sont là, tu ne les oublieras pas. Enfin je voudrais dire que nous sommes tous très fiers de toi, et moi tout particulièrement. Alors merci à toi Robin.

Intervention de Monsieur Robin Reda: Merci beaucoup Madame le Maire et merci à tous. Je n'ai pas prévu de vous dire quelque chose de particulier parce que je considère cette démission d'ordre technique puisque la loi, très intelligente sur le non-cumul des mandats ne me permet pas de cumuler deux assemblées locales. J'assume le choix que j'ai fait de me présenter aux côtés de Valérie Pécresse pour les élections régionales. C'est un choix personnel mais aussi un choix politique au sens du territoire parce que je crois que Juvisy est une ville importante malgré sa taille et sa surface ramassée. C'est aussi une ville importante à l'échelle départementale et régionale et nous avons largement eu l'occasion d'en débattre ces dernières semaines avec des projets qui sont tout aussi importants et qui vont nécessiter d'avoir des ambassadeurs de ce territoire. Quand je dis Juvisy, je parle du nord de l'Essonne globalement mais c'est à Juvisy que beaucoup de projets se déroulent. Le projet du tramway n'est pas un tabou, il y a aussi de très beaux projets environnementaux avec la réouverture de l'orge, ou la requalification du centre-ville, à la stratégie commerciale, dont on aurait pu parler, mais qui nécessite d'avoir un fort soutien de partenaires puisque ce sont des compétences qui nous dépassent largement et qui ont trait à l'attractivité économique de notre région. Des projets autour de la Seine et la requalification des bords de seine était un premier acte mais il y aussi tout ce qui demande la valorisation de l'axe fluvial de la Seine. Les sujets qui me tiennent à cœur sur l'amélioration de la mobilité de nos transports, l'amélioration des liens ferroviaires qui nous unissent, vous savez que la région a beaucoup investi dans la rénovation des transports du quotidien. Que ce soit en 2015 ou maintenant, je vais porter au côté de Valérie Pécresse l'amélioration progressive de nos RER qui prend du temps car tout cela est un réseau ancien mais je sais que la rénovation des transports publics tient à cœur aux juvisiens qui, pour beaucoup, ont dans leur histoire passée ou actuelle, se sont installés dans notre ville à cause du nœud ferroviaire. Pour ma part, je voudrais juste vous dire que j'ai été excessivement heureux de siéger dans ce conseil municipal jusqu'à présent. Je vais être utile comme vous l'avez compris autrement. Je suis votre député d'autre part et, à ce titre, cela me permet d'aller légitimement à toutes les fêtes des voisins organisées et j'aurais plaisir, évidemment, à ne pas me dérober à cette obligation sympathique. Vous pouvez me nommer dans une commission extramunicipale de la fête des voisins, cela me ferait plaisir. Et vous dire que c'est important pour moi de siéger dans une assemblée locale, le conseil régional est évidemment une assemblée plus vaste et à une échelle plus grande mais ce jeu d'échelle quand on est un élu, il est très important. Je considère que le conseil municipal est ma bulle d'oxygène par rapport à des débats nationaux qui sont parfois un peu déconnectés des réalités et vous savez mon sens de la proximité et de l'attachement au terrain, au concret. Je ne supporte pas de prendre des décisions dont on ne voit jamais les applications et il est vrai que la force d'une commune, d'un conseil municipal, c'est d'être concret dans les choses que nous débattons et votons, avec un impact en général immédiat sur la population, avec des choix politiques qui peuvent être approuvés ou critiqués mais qui sont la force des communes. Je suis, vous le savez, à l'assemblée nationale ou dans toutes les instances où je peux prendre la parole en tant que fervent soutien de la proximité donc des communes et des maires, des équipes municipales et des élus municipaux qui sont derrières. D'aucun tente encore des mouvements de recentralisation et de dépossession des communes et vous le voyez dans les débats que nous avons ici où nous devons faire des acrobaties techniques avec l'EPT et d'autres instances qui peu à peu captent du pouvoir et des ressources mais je crois encore beaucoup à la place de la commune et de la proximité des élus. J'ai un mot pour tous les élus de la majorité, et ancienne majorité, je salue Jean-Louis Riondet et la nouvelle majorité. Vous avez vraiment beaucoup de chance d'être au service de vos concitoyens et de vos Juvisiens et n'oubliez pas la confiance qu'ils ont placée en nous. Je considère que je serai toujours aussi un peu garant de cette confiance. Les élus de l'opposition, alors ce n'est pas facile d'être dans l'opposition, ce que vous avez décrit au début du conseil c'est ce que vivent beaucoup d'oppositions en France, c'est plus difficile, mais la reconquête vient toujours et c'est cela la beauté de la démocratie. Je n'ai pas connu une longue période dans l'opposition, mais j'ai été également avec Monsieur Villemeur, sur ces chaises-là, à écouter longuement les débats des conseils municipaux précédents, à une époque avant 2014. Je ne me rappelle pas que la majorité de l'époque était plus démocrate au regard de ce que vous

avez décrit. Mais la force de la démocratie c'est qu'en prenant son petit bâton de pèlerin, en allant rencontrer les gens, en prenant du temps pour les voir, pour les aimer, pour les convaincre, on peut renverser des positions qui semblent acquises. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, les choses ne sont jamais acquises et l'on n'est jamais installé dans un fauteuil à vie et heureuse. C'est la force de la démocratie et peut-être que demain les choses changeront, cela sera le choix des Juvisiens, des Français, cela dépend de la strate de laquelle on parle. Ainsi lorsque l'on est dans la majorité, on a un devoir à la fois d'exemplarité, de travail et de renouvellement perpétuel de la confiance devant les gens que cela soit dans la démocratie participative ou représentative par le scrutin. Et je voudrais juste vous dire, en dernier lieu, que je n'oublie pas que tout à commencer ici pour moi. Et que tout continue ici, c'est ce que je considère. Je n'oublie pas la sensation de ce que c'est de gagner une élection pour la première fois et surtout lorsque l'on ne s'y attend pas, ce n'est pas faire de mystère de le dire. A cette époque je m'apprêtais à passer, je pensais passer de la chaise du public à la chaise de l'opposition pendant de longues années pour me forger une petite expérience. Cette expérience est arrivée un peu plus vite que prévu et puis de voir cette confiance renouvelée dans toutes les élections auxquelles je me suis présenté jusque-là. Ca aussi peut-être qu'un jour ca changera mais moi je continue à être utile à la démocratie et ce jour, pour moi, n'est pas venu peut-être que pour les électeurs il viendra et l'on avisera. Et je voudrais finir vraiment en vous disant que vous avez la chance d'avoir une Maire comme Lamia qui est dans un style différent des maires précédents. Mais qui a plus que tout la passion de Juvisy chevillée au cœur et je peux vous dire que Juvisy prend une place immense dans notre vie en ce que c'est peut-être une place plus importante que notre enfant, pour le moment, mais on va essayer d'équilibrer les choses. Cela prend une grande place parce que lorsque l'on gère une ville, que l'on est préoccupé par son avenir, c'est 24h/24h, 7j/7 et vous connaissez ce quotidien lorsque certains d'entre vous sont d'astreinte, le téléphone à la charmante sonnerie se charge de vous rappeler à cette obligation. Juvisy occupe une grande place dans notre vie, on le fait avec sincérité et j'espère en tout cas que cela se ressent. Avec aussi parfois la passion qui nous anime et c'est vrai que lorsque l'on fait face à la critique et la colère, on peut réagir avec passion et cela aussi, on ne peut pas en vouloir parce que c'est compliqué de s'engager et vous avez toutes et tous fait le choix de vous engager et cela n'est pas si courant. Déjà que les gens ont du mal à voter alors s'engager pour représenter des habitants et passer des soirées comme celle-là à débattre des affaires qui concernent la commune, il faut être dans un niveau d'implication citoyenne assez haut. Et donc c'est à nous aussi de partager cette passion avec les habitants et leur montrer que la politique change vraiment les choses. En tout cas moi, je l'ai toujours pensé depuis mon plus jeune âge, que cela peut faire changer les choses, c'est parfois long, difficile et ingrat, parfois cynique mais au bout du compte c'est l'intérêt général qui prime et le bilan que tu as rapidement rappelé mais le bilan qui je suis sûr sera le notre collectivement à la fin de cette mandature montrera que la politique change vraiment les choses à l'échelle nationale ou locale. Merci à tous.

Intervention de Madame le Maire : Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes vacances pour vous reposer. Un bel été et l'on se retrouve à la rentrée. Au revoir.

3636363636

La séance est levée à 22h25

Le Maire

Lamia BENSARSA REDA